

I.R.F.S.S du Limousin
CROIX ROUGE FRANCAISE
Formation de Service Social
25, rue Sismondi
87000 LIMOGES

**« Qui m'aime, aime mon chien : l'accompagnement social des
jeunes en errance propriétaires d'animaux »**

Mémoire d'initiation à la recherche
Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social

CHEVALIER Lucie
Promotion 2010-2013

Je tiens à remercier tous les professionnels ayant accepté de réaliser des entretiens dans le cadre de mes recherches.

Je remercie également François Chobeaux et Christophe Blanchard d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

Enfin je remercie mes directeurs de mémoire qui m'ont accompagnée, ainsi que toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail de recherche

*« Au village, sans prétention,
J'ai mauvaise réputation.
Qu'je m'démène ou que je reste coi
Je passe pour un je-ne-sais-quoi !
Je ne fait pourtant de tort à personne
En suivant mon chemin de petit bonhomme.*

*Mais les braves gens n'aiment pas que
L'on suive une autre route qu'eux,
Non les braves gens n'aiment pas que
L'on suive une autre route qu'eux. »*

Georges Brassens, Paris, 1952.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	p 1
<u>METHODOLOGIE</u>	p 4
A) Phase théorique	p 4
B) Phase exploratoire	p 4
a) <u>Choix de l'échantillon : les témoins</u>	p 4
b) <u>Choix de l'échantillon : les experts</u>	p 7
<u>DONNEES THEORIQUES ET EXPLORATOIRES</u>	p 8
<u>PARTIE I : PRÉSENTATION DU PUBLIC</u>	p 8
<u>A) Qui sont les jeunes en errance ?</u>	p 8
a) <u>L'errance, un cheminement sans but</u>	p 8
b) <u>Errance festivalière, errance urbaine</u>	p 8
c) <u>Les dynamiques de l'errance</u>	p 9
d) <u>Profil sociologique et zone au quotidien</u>	p 10
– Errants ou jeunes errants ?.....	p 10
– Roman familial :	p 11
– Statut et revendication :	p 11
– Déplacements :	p 12
– Santé :	p 12
– Toxiques :	p 13
– « Une fuite illusoire et sans fin ».....	p 13
B) Quelle prise en charge ?	p 14
a) <u>Évolution de la prise en charge par les pouvoirs publics</u>	p 14
b) <u>Les politiques actuelles</u>	p 15
C) Quel accompagnement social ?	p 16
a) <u>L'accompagnement social en général</u>	p 16
b) <u>L'accompagnement social des jeunes errants</u>	p 17
– Légimité d'intervention :	p 17

- Pathologie mentale et handicap psychique :.....p 17
- Buts : l'insertion comme finalité ?.....p 18
- Principes :.....p 18

PARTIE II : HOMMES, ANIMAUX ET TRAVAIL SOCIAL.....p 20

A) Hommes, animaux et société.....p 20

- a) Données statistiques.....p 20
- b) Historique de la place de l'animal dans la société occidentale.....p 20
- c) Relation à l'homme.....p 21
- L'animal comme lieu d'expression symbolique :.....p 21
- Enfance et animaux :.....p 21
- Apports psychologiques :.....p 22
- L'animal au quotidien :.....p 22
- La restauration du lien social :.....p 22

B) Animaux et travail social.....p 23

- a) Historique de l'utilisation de l'animal dans le travail socialp 23
- b) Structures travaillant avec les animaux aujourd'hui.....p 24
- c) Limites.....p 24

PARTIE III : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU COUPLE

JEUNE/CHIEN.....p 26

A) Jeune en errance et animal.....p 26

- a) L'acquisition d'un animal : bénéfices.....p 26
- Une fonction de protection :.....p 26
- La création de lien dans la communauté :.....p 26
- La création de lien avec la société :.....p 27
- Un substitut affectif :.....p 27

b) L'acquisition d'un animal : contraintes.....p 28

- Un bagage coûteux :.....p 28
- Déplacements :.....p 29
- Education, séparations :.....p 29
- Le chien, source de marginalisation conscientisée ?.....p 29

c) Dispositifs et structures.....	p 30
B) L'accompagnement social du couple jeune/chien.....	p 31
a) Le binôme jeune/chien : une nécessaire prise en compte.....	p 31
b) Utilisation, adaptation.....	p 32
– Un facilitateur d'accroche :	p 32
– Une fonction de miroir :	p 32
– Un facilitateur de communication :	p 33
– Le travail autour de ce qu'il représente :	p 33
– La valorisation de l'entretien du chien :	p 34
– Le prétexte du chien :	p 34
c) Limites.....	p 35
– Une contrainte matérielle :	p 35
– Des mauvais traitements :	p 35
– La peur :	p 35
– Parasitage des entretiens :	p 36
C) Le chien comme facteur d'interrogation.....	p 36
a) L'adaptabilité des structures.....	p 36
– Au chien :	p 36
– Au public :	p 37
b) Les buts de l'accompagnement et la notion d'insertion.....	p 38
 <u>PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE</u>.....	p 41
<u>OUTILS DE VERIFICATION</u>.....	p 44
<u>CONCLUSION</u>.....	p 46

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

INTRODUCTION

« Et de ce peuple gourmand aux lèvres grasses, de cette foule hagarde aux ventres distendus, de ces millions de visages repus et fats, aux lignes épuisées de satiété et de bêtise, de ces nez sillonnés de veinules, infime deltas des alcools et des abus, des profondeurs glaireuses et grenat de tous ces gosiers démocratiques, s'élève un même rugissement assassin et jouisseur : « le sang ! Le sang ! Le sang nouveau est arrivé ! »¹

Patrick Declerck a été un des premiers auteurs à me faire découvrir l'univers des personnes sans domicile fixe. Il a su éveiller ma curiosité en traitant d'un sujet régulièrement relayé par les médias lors de la période hivernale mais globalement méconnu du grand public. Cette méconnaissance occasionne de la peur, de l'incompréhension, parfois même du mépris. Le paradoxe entre sa visibilité permanente sur les places et rues des villes et sa revendication du refus d'intégrer la société m'a toujours interrogée. Le regard de Patrick Declerck, cynique mais humaniste, a bouleversé mes représentations et a fortement contribué à faire naître une curiosité vis à vis de ce public.

J'ai eu l'occasion d'effectuer mon stage de deuxième année de formation au sein d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), et notamment dans un service de médiation sociale. Celui-ci est incarné par une équipe mobile composée d'un assistant social et d'une éducatrice spécialisée. Le choix de ce stage était avant tout porté par de nombreux questionnements quant à ce public. Mes interrogations concernaient le parcours de ces personnes, ce qui les avait menées à la rue, ce qui les amenait à y rester, et même à revendiquer ce choix de vie. Après plusieurs semaines sur le terrain et grâce à différentes lectures, mes questionnements ont évolué et se sont précisés, notamment vers l'accompagnement social des personnes sans domicile fixe : comment intervenir auprès d'un public qui ne formule aucune demande ? Comment l'associer à ce qui le concerne ? Quelle légitimité avons nous à intervenir ? Quelle place à le travailleur social dans cette relation d'aide ? Quels principes appliquer à nos interventions ? Quel est le but de nos actions ?

Au delà de tous ces questionnements, j'ai rapidement fait le constat suivant : celui de la présence d'animaux auprès du public sans domicile fixe. En effet, un grand nombre des personnes que nous rencontrions lors des maraudes ou que nous accompagnions en interventions individuelles

¹ DECLERCK Patrick, Le sang nouveau est arrivé. L'horreur SDF. Paris, Gallimard, 2005, p13.

possédaient un ou plusieurs chiens. Je me suis tout d'abord questionnée sur le lien qui unissait le maître et son animal, sur les bénéfices et les contraintes que ce dernier pouvait présenter lorsqu'on vit à la rue. J'ai choisi de retenir ce thème pour mon mémoire d'initiation à la recherche, et j'ai pu formuler une première question de départ :

« Quelle relation existe t-il entre l'animal et la personne sans domicile fixe ? »

J'ai réalisé un certain nombre de recherche, sur les personnes sans domicile fixe notamment (lectures d'auteurs comme François Chobeaux, Patrick Declerck, Julien Damon..., participation aux journées errance des CEMEA²). Ainsi j'ai pu mieux cerner les causes du « glissement » vers la rue et les problématiques qui s'y rattachent. Si au départ la présence de ces animaux m'est apparue comme un éventuel obstacle à l'insertion sociale et professionnelle, j'ai rapidement pris conscience du bénéfice que le chien présentait pour le maître, notamment en ce qui concerne sa fonction de « substitut affectif ».

J'ai alors pu recentrer mon sujet de recherche. En effet la population SDF regroupe aussi bien une population issue de l'immigration en attente de régularisation comme des jeunes en errance, des grands marginaux. D'après Julien Damon, sociologue, le public SDF est *« fondamentalement et extrêmement hétérogène, et qui se vit comme hétérogène, chacun tenant à se différencier de celui qui est tombé plus bas que lui »*³. Il s'avère que cette population est celle qui possède le plus souvent un animal, notamment un chien. J'ai alors affiné mon thème de recherche autour d'un public, les jeunes en errance, et d'une problématique : leur accompagnement social. En effet mes questionnements par rapport à l'accompagnement de ces jeunes ont toujours été prégnants, et la présence d'un animal dans la relation d'aide m'interrogeait. Comment intégrer sa place dans l'accompagnement social ? Peut-il être un support pour l'insertion du maître ? Apporte t-il nécessairement un changement dans la relation d'aide ? Si oui, en quoi intervient il ?

Ma question de départ a donc évolué :

Quel accompagnement social des jeunes en errance propriétaires d'animaux ?

Plusieurs questions sous-jacentes se posent, à travers deux grandes dimensions :

2 CEMEA : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

3 DAMON Julien. Les S.D.F., Problèmes politiques et sociaux, n°770, 1996

- j'ai souhaité tout d'abord savoir si l'accompagnement social des jeunes en errance demande une adaptation particulière de la part du travailleur social lorsque ces jeunes sont propriétaires d'animaux ? Si oui, en quoi est-il différent ? Sur quels plans ?
- J'ai également souhaité savoir de quelle façon les travailleurs sociaux s'adaptent à la présence de l'animal lors de l'accompagnement social des jeunes en errance ? Existe t-il une prise en compte du chien ? Si oui, quel rôle peut avoir le chien lors de l'accompagnement ? Quelles stratégies peuvent être mises en place ?

Suite à ce questionnaire j'ai pu orienter mes recherches et poursuivre mon exploration théorique et conceptuelle. Après mes différentes lectures et rencontres, j'ai pu finaliser la construction de ce mémoire d'initiation à la recherche.

Une première partie aura pour but de présenter le public, en revenant notamment sur la définition de l'errance. Un profil sociologique des jeunes errants sera dressé à travers ses aspects typologiques et les principales problématiques qu'il rencontre. Les modalités de sa prise en charge par les pouvoirs publics seront re-situées à travers un historique succinct. Puis j'aborderai l'accompagnement social des jeunes en errance à travers ses principes, les dispositifs de prise en charge et les buts de l'accompagnement.

Une seconde partie consistera à développer les caractéristiques de la relation entre l'homme et l'animal. Il s'agira ici de présenter rapidement l'évolution de la place de l'animal dans la société occidentale et de faire le point sur les nouvelles formes d'accompagnement associant les animaux.

Dans une troisième partie sera abordé le cœur du mémoire et notamment les spécificités de l'accompagnement social de ces jeunes lorsqu'ils sont propriétaires d'animaux. Une première phase abordera la place, le rôle et la fonction du chien auprès des jeunes en errance : ses bénéfices, ses contraintes... Puis les spécificités de l'accompagnement social des jeunes lorsqu'ils sont propriétaires d'animaux sera d'avantage présenté. Enfin les recherches et rencontres montreront comment l'animal permet de réinterroger cet accompagnement social et plus largement les principes et les buts de la prise en charge de ce public.

METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

Les explorations autour de mon thème de recherche se sont articulées autour de deux grands axes : la recherche théorique et conceptuelle et la recherche exploratoire grâce à des entretiens.

A) Phase théorique

Concernant cette phase théorique, je me suis appuyée sur des ouvrages et des articles (essentiellement de sociologie) liés à ma recherche. J'ai commencé par définir mes thèmes et par les décomposer pour les explorer en profondeur : les personnes SDF (définition, typologie, statistiques, historique de la prise en charge...), la relation entre l'homme et l'animal (historique, statistiques, rapport à l'homme, utilité dans le travail social). Puis j'ai relié ces thèmes en explorant les rapports entre les personnes sans domicile fixe et les animaux (bénéfices, contraintes, lien avec l'accompagnement social...). Mes recherches se sont précisées grâce à ma question de départ et se sont re-centrées sur les jeunes en errance, l'animal et l'accompagnement social.

B) Phase exploratoire

Après avoir acquis suffisamment d'éléments théoriques, je suis allée à la rencontre de différents professionnels pour tenter de répondre à ma question de départ. J'ai réalisé plusieurs entretiens exploratoires, définis par Alain Blanchet et Anne Gotman comme « *un instrument d'investigation spécifique, qui aide donc à mettre en évidence des faits particuliers. L'enquête par entretien est l'instrument privilégié de l'exploration des faits dont la parole est le vecteur principal. Ces faits concernent les systèmes de représentations (pensées construites) et les pratiques sociales (faits expérimentés)* ».⁴

a) Choix de l'échantillon : les témoins

J'ai souhaité commencer par interroger les professionnels de terrains accompagnant le public des jeunes en errance : assistants de service social et éducateurs spécialisés d'équipes de rue ou de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. J'ai choisi de les interviewer afin d'avoir des éclairages sur l'accompagnement social des jeunes et l'adaptation ou non à la présence de l'animal. J'ai pu interroger 7 personnes, 4 lors d'entretiens semi-directifs de recherche enregistrés à l'aide d'un magnétophone, et 3 via des questionnaires par internet.

4 BLANCHET A, GOTMAN A. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Nathan, Paris, 1992, p25

Mon échantillon se compose ainsi :

- un assistant social d'une équipe de médiation sociale de rue, Monsieur A
- une éducatrice spécialisée d'une équipe de médiation sociale de rue, Madame B
- un éducateur spécialisé de CHRS, Monsieur C
- une éducatrice spécialisée de CHRS, Madame D
- une assistante social de CHRS, Madame E
- une éducatrice spécialisée d'une équipe de médiation sociale de rue, Madame F
- un assistant social de CHRS, Monsieur G

Les entretiens semi-directifs de recherche ont eu pour support une trame (voir annexe 1) sur laquelle j'ai pu m'appuyer et qui m'a permis de diriger l'entretien tout en pouvant « rebondir » sur les propos des personnes. En effet l'échange était important puisqu'il s'agissait ici d'un recueil d'éléments qualitatifs et non quantitatifs. J'ai également construit une grille d'analyse afin de faciliter l'exploitation de ces entretiens (voir annexe 2).

Étant donné que les éléments que je souhaitais obtenir concernaient des thèmes précis, il m'a semblé indispensable de « cadrer » l'entretien. En effet, l'opinion qu'a le travailleur social interviewé des jeunes en errance ainsi que de leur accompagnement va influencer les réponses qu'il va apporter : s'il envisage cette thématique comme spécifique, avec des problèmes particuliers qui nécessitent un accompagnement adapté, les réponses seront différentes par rapport à quelqu'un qui ne la considérera pas comme nécessitant une adaptation particulière de l'accompagnement social.

J'ai donc commencé mes entretiens par des questions générales autour de la thématique des jeunes en errance : « *pouvez vous me décrire le public que vous accompagnez ?* » afin de savoir si elle présente pour la personne des spécificités ou des particularités. Après exploitation des entretiens, il s'avère que le public est plutôt bien connu des travailleurs sociaux interrogés. Ces derniers semblent sensibilisés à leurs problématiques.

Puis j'ai cherché à déterminer comment l'accompagnement social était envisagé : « *comment accompagnez vous ce public ?* ». Après analyse des entretiens, il apparaît que l'accompagnement diffère en fonction du lieu d'intervention du professionnel. Si celui-ci intervient dans la rue ou en CHRS, les pratiques sont différentes. Dans le cadre de la rue, le professionnel intervient plus sur l'accès au logement, aux soins etc. grâce à des outils comme les centres d'hébergement d'urgence, les CHRS... Pour un professionnel de CHRS, le travail porte plus sur la santé mentale, les addictions, ou les projets d'insertion professionnelle. Les buts et principes des interventions sont

toutefois similaires.

Enfin, la vision de la place de l'animal auprès de ce public par les travailleurs sociaux est importante. J'ai donc cherché à savoir si ce dernier était perçu plutôt comme un frein ou comme un atout pour la personne et son insertion sociale : « *comment interprétez vous la présence du chien auprès de ce public ?* ». Puis j'ai rebondi sur les réponses des professionnels afin d'amener la discussion autour de leur prise en compte de l'animal dans l'accompagnement et de leur façon de s'y adapter. Ces réponses seront détaillées dans la troisième partie de mes données théoriques et exploratoires.

J'ai également souhaité diversifier mon échantillon en cherchant si les pratiques professionnelles variaient en fonction de l'endroit géographique où les professionnels interviennent. Alain Blanchet et Anne Gotman évoquent cette prise en compte de la « *régionalisation des représentations* » et notamment le fait que « *toutes les représentations ne sont pas formulables n'importe où ni en n'importe quelles circonstances, mais qu'elles sont structurées en régions plus ou moins étanches et hiérarchisées.*⁵ » En effet certains territoires peuvent avoir des dispositifs tout à fait adaptés à la présence des jeunes en errance et d'autres moins, ce qui à mon sens modifie la perception du phénomène.

Étant donné l'éloignement géographique des professionnels que je souhaitais interroger pour élargir cette vision du phénomène, je n'ai pas pu me déplacer systématiquement pour réaliser des entretiens semi-directifs de recherche. J'ai donc pris contact avec des intervenants qui ont accepté de répondre à un questionnaire (voir annexe 3). Cette solution ne permet pas d'avoir des éléments aussi riches que lors des entretiens de face à face qui permettent d'examiner le non-verbal, les silences, la posture de la personne... De plus il n'est pas possible de recentrer son sujet, de rebondir sur les propos pour demander des explications, etc. Les thèmes abordés étant encore une fois assez précis, il m'a été difficile de construire ce questionnaire qui comporte principalement des questions ouvertes. Toutefois ces questions présentent des inconvénients. L'information obtenue grâce à celles ci peut être fragile, trop dispersée, et l'enquêteur risque aussi d'orienter le questionnaire en donnant des indications. Néanmoins, réaliser celui-ci après les entretiens semi directifs et en insérant la possibilité de préciser ou de compléter les réponses permet de contrebalancer quelque peu ces limites. J'ai donc fait le choix de poser une question principale (en gras dans l'annexe) que j'ai complétée par plusieurs sous questions (en italique) censées être lues après avoir répondu à la question principale, et ce afin d'être sûre que la globalité du thème soit traité. Il est à noter que ces

5 BLANCHET A, GOTMAN A. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Nathan, Paris, 1992, p22

sous questions ont pu orienter les personnes lors de leurs réponses.

L'exploitation de ces questionnaires s'est pourtant révélée riche malgré le manque d'échange. Les travailleurs sociaux de villes différentes font globalement les mêmes constats et interviennent de la même façon. L'homogénéité des dispositifs, sensiblement les mêmes dans ces villes de provinces, peut expliquer l'homogénéité des réponses.

b) Choix de l'échantillon : les experts

En plus des entretiens avec les professionnels de terrain, j'ai souhaité prendre du recul par rapport à mon thème de recherche en interviewant des « experts » ayant étudié mon sujet. J'ai voulu avoir une analyse de mes constats et entretiens, et recueillir un avis sur l'orientation de mes recherches. J'ai choisi de rencontrer ces experts après les témoins afin de pouvoir leur faire part de l'analyse de mes entretiens et de recueillir leur avis. J'ai contacté Christophe Blanchard, sociologue et maître chien, auteur d'une thèse sur l'animal et les jeunes en errance, et François Chobeaux, sociologue et spécialiste des questions de l'errance.

Les entretiens se sont déroulés grâce à une trame et une grille d'analyse construites au préalable (voir annexe 4 et 5). Deux questions ont permis de guider mes entretiens et de rebondir au fur et à mesure des réponses. J'ai choisi de commencer ceux-ci en recueillant l'avis des experts sur la place de l'animal auprès des jeunes en errance. Puis j'ai souhaité connaître leur point de vue sur cette place dans l'accompagnement social de ces jeunes.

*DONNEES THEORIQUES ET
EXPLORATOIRES*

DONNEES THEORIQUES ET EXPLORATOIRES

PARTIE I : PRESENTATION DU PUBLIC

Les jeunes en errance sont une population dont la visibilité accrue ces dernières années interroge les pratiques des travailleurs sociaux, et remet en question leur prise en charge à travers les différents dispositifs. Cette partie s'attachera à présenter les dynamiques de l'errance, les parcours des jeunes errants ainsi que leur accompagnement.

A) Qui sont les jeunes en errance ?

a) L'errance, un cheminement sans but

Selon le dictionnaire Larousse, l'errance renvoie à « *l'action d'errer, de marcher longtemps sans but précis* ». Le mot vient du latin « errare » qui a une double signification : « errer » et « se tromper ». Ainsi « errer » prends le sens d'aller au hasard, et l'errance est un déplacement. Le terme « errance » est utilisé dans les années 90 pour « *qualifier les dynamiques à la fois affectives et itinérantes de ces jeunes, enfermés dans des non dits familiaux, d'humeur labile et d'une mobilité permanente et impulsive.* »⁶ Pour David LeBreton, sociologue, errer signifie « *privilégier l'espace au détriment du temps, le déplacement à l'encontre du projet, la déambulation au lieu de la pensée, amortir le désir en satisfaction malaisée des besoins physiologiques journaliers sans chercher au delà. L'écrasement du temps sous la seule forme du présent se substitue à une impossible temporisation, à une projection de soi dans la durée interdite par un sentiment d'inutilité trop labile. L'errance est une pathologie du temps, née de l'impossibilité de faire sa demeure de la durée.* »⁷

b) Errance festivalière, errance urbaine

Les premières visibilité de ces publics se font lors des festivals de musique (Bourges, Aurillac notamment). Ce phénomène marginal au début des années 90 prend une ampleur considérable depuis quelques années.

L'itinérance a toujours existé en France, essentiellement liée à la recherche d'un travail, notamment à travers l'exemple des travailleurs saisonniers. De même, les peuples nomades, roms, gens du voyage sont présents depuis longtemps dans le paysage public... Les premiers déplacements

6 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p13

7 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p22

qui ne sont pas liés au travail se font dans les années 50-60 avec les « hippies » et dans les années 70 avec la culture « punk ». Il s'agit alors de déplacements rejoignant une façon de vivre. Les « voyageurs » anglais qui viennent en France à l'occasion des festivals apportent avec eux un idéal de vie : une autonomie, des groupes structurés, des règles de vie sociale propres... et inspirent les « zonzons » français qui se mettent en quête de l'achat de camions etc. Après les festivals, une visibilité permanente se développe au sein des villes.

La quantification du phénomène des jeunes errants est complexe car il n'existe aucun système de dénombrement fiable. De plus il s'agit d'une population très hétérogène, effectuant des va-et-viens entre la norme et la marginalité. Cependant la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) observe aujourd'hui une sur-représentation des jeunes dans les structures d'hébergement et d'insertion. *« Alors que les 18-24 ans représentent 15% de la population, ils sont 25% des personnes accueillies dans nos centres d'hébergement. Le pourcentage de demande d'hébergement en urgence des jeunes sans domicile est en augmentation continue depuis 1999. En 2004, ils représentaient 18% des appels auprès du Samu social parisien, contre 2% en 1999. »*⁸

c) Les dynamiques de l'errance

François Chobeaux avance un premier facteur explicatif du phénomène de l'errance. Celui-ci porte sur les effets de la crise économique, de l'affaiblissement des représentations sociales et politiques et de l'individualisme. Le deuxième facteur porte sur l'environnement immédiat de la personne : son environnement économique, social et culturel, ses conditions d'habitat, l'état de ses relations familiales, son environnement éducatif. Enfin un troisième facteur porte sur les réalités microscopiques, c'est à dire sur la réalité intrinsèque de la personne, par exemple sa personnalité, son parcours, ses choix... On y retrouve les étapes de la « carrière » du jeune errant.

En effet, le sociologue évoque la notion de carrière, établissant un lien avec le concept de « carrière déviante » théorisé par Howard S. Becker dans *Outsiders*, étude de sociologie de la déviance. François Chobeaux rejoint Becker qui cherche à comprendre la genèse d'un comportement déviant. Ici les jeunes errants peuvent être définis comme « déviants » ou « outsiders » selon la définition que donne Becker : *« tous les groupes sociaux instituent des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certains moments dans certaines circonstances. Les normes sociales définissent des situations et les modes de comportement appropriés à celles-ci : certaines actions sont prescrites (ce qui est « bien »), d'autres sont interdites (ce qui est « mal »). Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut*

⁸ FNARS, « Les jeunes en errance sociale », Etats généraux de la FNARS, Livre blanc, juin 2006, p44

*se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu auquel on ne peut pas faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme un étranger au groupe, un [outsider] »*⁹. Becker utilise le terme de « carrière déviante » par analogie à la carrière professionnelle, et considère par là une succession de phases de changement du comportement et des perspectives de l'individu. L'auteur démontre que la déviance résulte d'un apprentissage de pratiques réalisé via un groupe de pair. On retrouve ce type de parcours chez les jeunes errants et les marginaux qui sont considérés comme des individus éloignés de la norme du groupe.

François Chobeaux dénombre 5 phases de la « carrière » de l'errant : deux ont lieu avant le départ final en errance. Elles correspondent à un mal être psychologique qui se développe dès l'enfance, évoluant vers une succession de signes d'alerte faits de conduites d'essais, de recherche de limites... Il s'agit de l'amorce du décrochage social. Ce décrochage se poursuit par une lune de miel avec l'errance correspondant à une idéalisation de ce nouveau mode de vie, d'une liberté présumée. Elle se développe après le grand départ, même si celle-ci est déjà engagée à travers les fugues initiatiques précédentes. Puis une prise progressive de conscience d'une fuite impossible et d'un enfermement de plus en plus subi dans l'errance intervient. Cela aboutit à la cinquième et dernière phase faite d'une installation passive et autodestructrice dans l'errance. Pour David LeBreton, *« adossées à une relation difficile aux parents, une fréquente déscolarisation, une dépression adolescente mal perçue par l'entourage, les conditions sont réunies pour favoriser la rupture définitive et engager le jeune sur un chemin douloureux »*.¹⁰

Pour autant, si les parcours conduisant à l'errance sont sensiblement les mêmes d'une personne à l'autre, il est important de garder en tête la graduation des circuits et les variations des trajectoires de ces jeunes. En effet le cheminement vers l'errance s'effectue à travers plusieurs étapes liées à la profondeur d'engagement dans la zone. Ainsi l'accompagnement de ces jeunes varie en fonction de l'étape dans laquelle ils se trouvent. Cette notion de degrés dans le processus d'errance est importante afin de ne pas coller à ce public une vision stéréotypée.

d) Profil sociologique et zone au quotidien

– Errants ou jeunes errants ?

Au delà de la notion d'errance, c'est bien de « jeunes errants » dont il est fait état dans les différents ouvrages et rapports. En effet il s'agit pour la plupart de jeunes âgés de 16 à 30 ans. Si le passage à l'âge adulte consistait il y a plusieurs décennies en une transition courte permettant de

9 BECKER, Howard S. Outsiders, Paris, Métailié, Paris, 1985, p25

10 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p22

passer d'une formation à un emploi qui débouchait lui même sur la création d'une famille, le rapport à l'adolescence s'est transformé. Aujourd'hui la jeunesse est une génération vulnérable face au marché du travail, particulièrement pour les enfants issus de catégories socio-professionnelles comme les ouvriers, les employés, ou ceux issus de l'immigration. Le taux de chômage est deux fois supérieur à la moyenne nationale et les jeunes adultes ont très peu accès aux minimas sociaux¹¹. Restent les solidarités familiales, quand elles ne sont pas défaillantes. *« Alors que la jeunesse est un âge fragile, où se crée l'identité, où ceux qui restent dans leur famille ont le temps de se construire, de se tromper, de recommencer, les jeunes que nous accueillons cumulent cette fragilité de l'âge avec l'absence de solidarité familiale¹². »*

– Roman familial :

Il s'agit pour la plupart de jeunes possédant la nationalité française et originaires de petites villes de province. Les garçons représentent 85% du public. Les parents appartiennent souvent aux catégories socio-professionnelles des employés et des ouvriers et sont pour la plupart intégrés socialement. Les jeunes errants évoquent pour une grande majorité une image conflictuelle du couple parental. Le père ou l'homme ayant exercé ce rôle (beau père par exemple) est généralement dévalué. La mère est quant à elle idéalisée et représente souvent le seul lien avec la famille. La période enfantine est elle aussi mythifiée, et les récits de l'enfance renvoient à des tableaux paradisiaques. Un « avant/après » est repéré par rapport à un événement familial (séparation des parents, déménagement, décès...). Cette cassure peut être imaginaire comme elle peut faire l'objet d'exagération permettant de réorganiser la trame de la vie, de porter la responsabilité de la situation actuelle d'errance. *« Il y a ici la recherche d'un enracinement dans une enfance perdue et illusoire qui montre bien les souffrances, et peut-être les impossibilités dans lesquelles ils se trouvent pour se construire une autonomie affective adulte.¹³ »* Concernant le parcours scolaire, celui ci est chaotique, avec en moyenne un niveau inférieur au BEP. Beaucoup décrochent au collège. Ces jeunes évoquent parallèlement une souffrance à l'adolescence et la difficulté de trouver des pairs en difficulté comme eux, de trouver des lieux pour vivre leur mal être. Ils perçoivent alors dans la communauté des « zonards » un idéal de vie et de liberté. La fuite de la réalité quotidienne justifiera alors le départ vers cette communauté.

– Statut et revendication :

Ces jeunes rejettent l'image du clochard et l'appellation de « Sans Domicile Fixe »

11 22,2 % contre 9% en 2010 selon le tableau de l'économie Française établi en 2012 par l'INSEE

12 FNARS, « Les jeunes en errance sociale », Etats généraux de la FNARS, Livre blanc, juin 2006

13 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p37

qui renvoient à une déchéance dont ils refusent l'issue. Ils se qualifient eux mêmes de « zonards ». Leur discours laisse imaginer une communauté à la solidarité intense. Pourtant les observations et les plaintes des personnes contredisent ce schéma et démontrent une absence de confiance réciproque, des violences, des vols... Il ne semble pas exister de comportements ou d'actions collectivement construits. La solidarité, mise à part dans quelques groupes de 2 ou 3 personnes, est mise à mal face aux difficultés qui surviennent. Pourtant elle est constamment avancée dans la présentation et la concrétisation de leurs choix de vie pour éloigner l'idée d'une errance subie.

– Déplacements :

Les jeunes errants se déplacent le plus souvent seuls ou dans de petits groupes informels. Les rassemblements estivaux (festivals de musique, de théâtre, d'arts de rue...) sont l'occasion de retrouvailles. A l'automne ils se stabilisent dans de plus grandes villes dans lesquelles ils auront plus accès à des réseaux de solidarité. Ils sont également souvent présents à proximité des gares ou sur les grandes places des centres villes.

– Santé :

L'absence d'un équilibre alimentaire, l'utilisation massive des toxiques, la difficulté à maintenir une hygiène corporelle et vestimentaire suffisante instaurent une santé plus que précaire... Si les signes de celle-ci sont peu visibles en raison de la jeunesse des errants, diverses pathologies se révéleront avec l'âge. Cette santé défaillante est également liée au peu d'intérêt portée à l'état physique. Les conditions de vie conduisent en effet à une dégradation de l'image de soi, voire à une perte totale de l'identité et donc à un déni de la maladie et à un refus de se soigner. L'altération de la perception du corps rend par ailleurs leur seuil de tolérance à la douleur plus élevé que la moyenne, phénomène renforcé par des pratiques addictives « violentes » (éthylisme, toxicomanie...). D'après David Le Breton, *« mal dans sa peau elle-même, son propre corps n'est pas un lieu d'investissement, mais plutôt un poids encombrant et souvent douloureux à cause de son mode de vie, de l'absence fréquente de soins et des conséquences physiques de son goût pour l'alcool et autres produits toxiques dont il fait un usage immodéré.¹⁴ »*

Concernant la santé mentale, les difficultés de vie accentuent les troubles psychologiques. L'insécurité résultant des conditions de vie des personnes SDF provoque un état d'anxiété, un sentiment de paranoïa, une dégradation de l'image de soi, un sentiment d'inutilité sociale et a pour conséquence une souffrance psychique. D'après l'INSEE¹⁵, près d'une personne sur quatre déclare

¹⁴ Ibid, p22

¹⁵ DE LA ROCHERE Bernadette. La santé des sans-domicile usagers des services d'aide, INSEE, division Conditions de vie des ménages, n°893, 2003

connaître des états dépressifs fréquents. Des pathologies psychiatriques lourdes sont également repérées chez les personnes en errance. D'après François Chobeaux, « *chez certains, les nombreux fonctionnements impulsifs, les récits de vie marqués par la succession d'actes irraisonnés, les récits jubilatoires de violences, l'exhibition de nombreux tatouages et cicatrices, l'intolérance permanente à la frustration et à l'interdit, les passages permanents à l'acte, font penser à des structures psychoaffectives situées dans le registre de la psychopathie* ». ¹⁶

Il existe cependant peu de plainte concernant la santé. Des demandes de soins ponctuels et rapides sont formulées auprès des pharmaciens, ou auprès des services d'urgence hospitaliers. Ces derniers sont privilégiés pour la gratuité des soins et la relative simplicité par rapport à une consultation en cabinet. L'accès à la CMU est parfois rejeté car les jeunes doivent, pour accéder à leurs droits, réaliser des démarches, répondre à de nombreuses questions qui renvoient à leur vie, leur identité, leur adresse etc.

– Les toxiques :

La consommation d'alcool et de drogue est largement présente chez ces jeunes. Le faible coût et la facilité de transport font de la bière l'alcool privilégié. Les médicaments sont utilisés en quantités qui dépassent les règles d'usage et sont souvent pris en association avec de l'alcool. Ils donnent lieu à du commerce, qu'ils soient obtenus « légalement » ou avec des ordonnances falsifiées. Le haschisch est consommé en grande quantité. Les acides et l'ecstasy se sont généralisés en peu de temps, et sont consommées avec l'alcool. L'héroïne et la cocaïne sont peu répandues : le coût est trop élevé pour une consommation régulière. Le crack commence à apparaître. François Chobeaux parle du « rôle central » des toxiques comme d'un moyen d'accepter les conditions de vie en l'oubliant momentanément.

– « Une fuite illusoire et sans fin » :

La vie à la rue est revendiquée comme une décision éclairée. « *Pour qui les accompagne, ce choix n'en est évidemment pas un et leur vie est en réalité une fuite permanente de réalités personnelles et intimes insupportables.* » ¹⁷ explique François Chobeaux. En réalité, « *ils sont bien plus les produits et les victimes d'un affaiblissement des liens sociaux et de fragilités familiales que les acteurs et les créateurs conscients et responsables d'un nouveau style de vie* » ¹⁸ Cette vie n'est en effet pas construite sur des projets à long terme. Les déplacements ne sont pas réfléchis et sont sans itinéraires. Les initiatives d'insertion dont font part les personnes sont souvent

16 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p48

17 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p11

18 CHOBEAUX François, Les nomades du vide, Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p29

contredis par la réalité du lendemain. « *Cette procédure leur permet de présenter une image d'eux-mêmes dynamique, active, et peu à peu de s'en persuader dans la production réactualisée en permanence d'un récit de vie aménagé. Se dire acteur de soi, et tenter de s'en convaincre, est ici vital.* »¹⁹

B) Quelle prise en charge ?

Les modalités de la prise en charge par les pouvoirs publics des jeunes errants ainsi que leur inscription dans l'histoire sociale permettent de situer leur accompagnement par le travailleur social.

a) Évolutions de la prise en charge par les pouvoirs publics

Julien Damon, sociologue, propose dans *Les métamorphoses du vagabond*²⁰, un tableau de la prise en charge de la grande exclusion. Une grande diversité de mesures se sont succédées pour venir à bout des phénomènes de vagabondage et de pauvreté. Les époques proposent successivement des mesures de répression ou d'assistance. Les publics sont cependant confondus, et malades, mendiants, vagabonds, délinquants et infirmes sont pris en charge indifféremment. « Mendicité » et « vagabondage » sont inscrit dans le code pénal au début du XIX^e siècle. Il faut attendre la III^e République pour qu'une répartition entre « bons » et « mauvais » pauvres s'établisse. On retrouve à cette période les premières grandes lois d'assistance visant des catégories de publics spécifiques. Les vagabonds, « ancêtres » des jeunes errants, sont considérés comme des « mauvais » pauvres et ne sont éligibles à aucune aide. Ils subissent une répression massive.

C'est pourtant à cette époque que le premier asile de nuit ouvre à Marseille en 1872, et qu'en 1887 sont fondées des institutions parisiennes d'aide aux sans abris. Au XX^e siècle, la tendance est à la décriminalisation. Mendicité et vagabondage restent des délits jusque dans les années 50, mais on privilégie le droit social au droit pénal. « *L'autorité judiciaire, en lien avec l'administration sanitaire et sociale, favorise alors l'accès des vagabonds à l'aide sociale plutôt que l'application des peines* »²¹. Les politiques s'orientent vers la réadaptation aux alentours des années 70 : les vagabonds et mendiants, renommés « SDF », sont protégés et rééduqués. La loi du 19 novembre 1974 institue les CHRS. C'est également à cette époque que l'action sociale et l'accès au logement deviennent des thèmes importants de politiques publiques. La visibilité des personnes SDF s'accroît

19 CHOBEAUX François. Choix et nécessité, Le Courrier Des Addictions, mars 2013

20 DAMON Julien. Les métamorphoses du vagabond : la prise en charge de la grande exclusion, ASH Magazine, 2008, p42-45

21 Ibid

dans les années 80, et une nouvelle dénomination voit le jour dans les années 1990 : celle d'« exclus ». Des dispositifs spécifiques sont mis en place, gérés par le secteur associatif et financés par l'État. La Loi du 1^{er} décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion (RMI) reconnaît un droit nouveau, celui d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence. Le droit au logement est quant à lui réaffirmé dans la loi du 31 mai 1990. Les années 90 marquent également l'émergence de nouveaux dispositifs tels que le samu social, les accueils de jour, le numéro gratuit du 115...

b) Les politiques actuelles

Les dernières évolutions législatives importantes concernant le public marginalisé s'incarnent notamment à travers la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Cette loi s'inscrit dans un contexte de montée des phénomènes de précarité et d'exclusion, d'une prise de conscience collective de ces phénomènes, et d'une volonté d'appuyer les efforts déjà engagés pour garantir à tous une place dans la société. Cette loi fait de la lutte contre les exclusions un « impératif national » et « *tend à garantir à tous sur le territoire l'accès effectif aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture.* »²²

L'accès aux droits fondamentaux touche diverses dimensions : l'accès à l'emploi, à la santé (création de la Couverture Maladie Universelle par la loi du 27/01/1999, instauration des Programmes Régionaux pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) et Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)...), l'accès au logement (renforcé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) qui oblige les agglomérations de plus de 3500 habitants à posséder au moins 20% de logements sociaux), l'accès à un revenu minimum (à travers le RMI en 1988 et le RSA à travers la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion)...

D'autres dispositifs participent à la lutte contre les exclusions. Le dispositif de veille sociale, mission de service public chargée de la protection des personnes sans-abri et en situation de détresse, apparaît grâce à cette loi. Il a pour mission l'accueil, l'évaluation et l'orientation des personnes sans abris et en détresse. Les PDAHI²³, organisent la planification territoriale de l'offre d'hébergement dans la perspective de l'accès au logement. Enfin, la circulaire du 8 avril 2010 relative au Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) vise à mettre en place une plateforme unique de veille sociale dans chaque département. Ce dispositif souhaite améliorer la

²² Législation de France, Article 1 de la loi du 29 juillet 1998. [Page consultée le 3 février 2013]. Accès : <http://www.legifrance.gouv.fr>

²³ Liés à la circulaire n° DGAS/LCE 1A/2009/351 du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, en liaison avec la politique d'accès au logement.

coordination entre les acteurs liés à l'hébergement et au logement.

Tous ces dispositifs sont dotés de crédits publics qui augmentent de façon significative : 500 millions d'euro en 2002 et 1 milliard en 2006. S'y ajoutent les dépenses des collectivités locales représentant annuellement plusieurs centaines de millions d'euros.²⁴

C) Quel accompagnement social ?

a) L'accompagnement social en général

Le terme « d'accompagnement social » fait son entrée en France dans le vocabulaire social dans la fin des années 80 avec le RMI et remplace celui de « prise en charge ». L'accompagnement social est défini comme un « *travail qui s'appuie sur la relation entre accompagnant et accompagné et qui vise, à partir de cette élaboration, à la résolution de problèmes sociaux, économiques et professionnels.* »²⁵ On le distingue de la notion de « prise en charge », car cette dernière suppose pour l'accompagnant de se substituer à la responsabilité de l'accompagné. En effet, « *l'accompagnement social ne peut se réduire à une simple forme assistancielle où la relation à l'autre se fonderait sur un postulat d'incapacité de l'accompagné : incapacité à s'autogérer, à être ou devenir responsable, autonome.* »²⁶ L'accompagnement suppose une démarche volontaire : c'est l'élément incontournable de sa mise en œuvre. Le sujet est agissant, acteur de sa propre histoire.

L'accompagnement social est une démarche consistant à prendre en compte l'accompagné dans sa globalité, c'est à dire dans la diversité des questions qui l'entoure (santé, emploi, logement...).

L'accompagnant a un rôle de tiers. Il a une fonction de médiation entre l'accompagné et son environnement social, institutionnel, politique... Cela nécessite une connaissance des codifications et des langages pour bien comprendre l'autre. L'accompagnant se positionne comme porte parole de l'accompagné. Il conseille et oriente vers les bons interlocuteurs. Il accompagne (parfois physiquement) vers le lieu où se situe le problème.

L'accompagnement social a plusieurs buts, rappelés dans *Les Cahiers de l'Actif*, comme l'accession progressive à l'autonomie (administrative, financière, professionnelle, psychologique, sociale), et l'inscription ou la réinscription aux réseaux primaires et secondaires (familiaux, amicaux, institutionnels...). De plus cet accompagnement est une forme d'intervention sociale

24 DAMON Julien. Les métamorphoses du vagabond : la prise en charge de la grande exclusion, ASH Magazine, 2008, p42-45

25 LINOSSIER (M.), BRUYELLES THRAP-OLSEN (S.), PUECH (J.P.), FABRE (D.) , *L'accompagnement social*, les cahiers de l'actif, n° 238-239, 1996/03-04, pages 7-31

26 Ibid

offrant l'avantage de se situer, entre autre, en amont de l'exclusion et de la marginalisation. Enfin ce rôle d'accompagnant se double d'une interpellation constante des pouvoirs publics sur les atteintes aux droits fondamentaux des usagers.

b) L'accompagnement social des jeunes errants

L'accompagnement social des jeunes en errance comporte des dispositions particulières pour parvenir à se rapprocher de ces jeunes en difficulté.

– Légitimité d'intervention :

La revendication forte du choix de vie de ces personnes pose la question de la légitimité du professionnel à intervenir. En effet, *« être à la fois en souffrance et en refus d'aide, au moins dans les premiers contacts, au moins durant la phase active et mobile de leur errance, leurs attitudes, leurs revendications et leurs styles de vie percutent de plein fouet les pratiques d'accompagnement social et les concepts politiques de l'exclusion. »*²⁷ Pourtant, selon François Chobeaux, *« pour quiconque est en contact avec ces jeunes, il apparaît très rapidement que pour la plupart d'entre eux la revendication du statut de zonard est un vernis qui cache une réaction vitale de prestance qui est un habillage désespéré du mal être profond qui les fait souffrir et qui les a conduits à fuir et à se fuir. »*²⁸ Il existe donc une évidence à intervenir auprès de ces personnes. Pour autant l'accompagnement se fait à travers l'application de certains principes et en respectant les parcours spécifiques des jeunes.

– Pathologie mentale et handicap psychique :

Les parcours des jeunes errants, les années de vie à la rue, la prise massive de toxique, l'absence de soin... participent pour certains au développement de pathologies mentales. Ces troubles installés parfois définitivement imposent des freins aux actions d'accompagnement. Pour Xavier Emmanuelli, *« les errants ressemblent à tous les marginaux et présentent tous une souffrance psychique indéniable qu'il faut savoir repérer, soigner et accompagner. »*²⁹ Cette souffrance interroge les pratiques : quel accompagnement proposer lorsque la maladie empêche toute action d'insertion ? François Chobeaux avance l'idée que la reconnaissance du statut de personne handicapée psychique pour certains de ces jeunes, définie d'après lui comme *« une personne qui ne peut pas affronter seule et durablement les exigences et les difficultés d'une vie*

27 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p11

28 Ibid, p15

29 Ibid, p9

sociale autonome »³⁰, pourrait élargir le champ d'intervention des professionnels et participer à inventer de nouvelles formes d'accompagnement.

– Buts : l'insertion comme finalité ?

Dans la grande majorité des ouvrages traitant des interventions auprès des personnes sans domicile fixe, des marginaux ou des errants, l'insertion sociale est posée en tant que finalité de tout accompagnement. Selon le Petit Larousse de 2002, « insérer » signifie « *trouver sa place dans un ensemble, se situer. Trouver sa place dans un milieu : s'intégrer, s'introduire.* » Il s'agit, pour le dictionnaire de Sociologie Le Robert/Seuil³¹, « *d'un ensemble d'action d'accompagnement personnalisé recherchant un effet global d'interventions croisées. [...] Elle est toujours double. D'une part, il y a des objectifs centrés sur la personne, tels que ceux de resocialisation, restructuration, développement, réalisation de soi comme sujet [...]. D'autre part, il existe des objectifs de replacer la personne en difficulté au cœur de la rationalité moderne, de la réinscrire au cœur de la société.* »

Ce constat se retrouve dans les propos des travailleurs sociaux interrogés. Mme F explique : « *on travaille sur l'accès au logement, au travail, globalement à l'insertion sociale et professionnelle quand c'est possible* ».

– Principes :

Ce public, de part sa méfiance vis à vis des travailleurs sociaux, requiert certains principes permettant de gagner sa confiance. Il est pour cela important de tenter des entrées prudentes en relation sans engager trop vite des propositions d'insertion sociale. La confiance s'inscrit dans une relation durable, et une demande de soutien peut mettre du temps à apparaître. Les techniques de prévention spécialisée développées dès les années 1950 correspondent à cette démarche. Leurs principes fondateurs sont le respect de l'anonymat, l'absence de mandat et la libre adhésion. Il est en effet possible de travailler en dehors de toute demande initiale, cette formalisation du rapport éducatif n'étant pas indispensable pour travailler avec ce public. Il s'agira alors d'aller à la rencontre de ces jeunes sur leurs lieux de vie (rues, squats, accueils de jours...), de s'y faire connaître, d'y rendre des services ponctuels lorsque les premières demandes apparaissent (aides administratives ou financières par exemple) afin de gagner la confiance des jeunes. Selon Julien Damon, « *pour nouer une relation éducative (voire thérapeutique) avec ces jeunes souvent hostiles aux travailleurs sociaux, et qui glissent en permanence entre les mailles de la vie sociale, il*

30 CHOBEAUX François. Les nouveaux naufragés. Pour un paradigme de l'action sociale avec les plus en dérive, ASH, 2012

31 AKOUN, A., ANSART, P. Dictionnaire de sociologie. Le Robert/Seuil, 1999

convient d'inventer des formes nouvelles de travail social, rusant avec les systèmes de défense, préservant la dignité des jeunes, mais répondant malgré tout à la souffrance qui se laisse parfois entrevoir. [...] La tâche des travailleurs sociaux est d'atteindre ces jeunes dont la trajectoire de vie est au seuil de la rupture [...] »³²

Ce travail s'inscrit également dans un nécessaire respect du temps de la personne. En effet la mobilité de celles ci rend complexe leur accompagnement, qui se doit d'accepter la rupture de lien et de démarches parfois à peine entamées. *« Mais si la relation établie à un moment ne semble pas porter ses fruits par manque de suite, un effet de « stockage » s'opère chez les jeunes qui pourraient s'appuyer un jour sur ce qui aura été développé précédemment »³³.*

Conclusion :

L'errance et ses dynamiques questionnent grandement les professionnels et les décideurs chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques sociales. Comment s'adapter aux spécificités de l'errance ? Comment aider ceux qui ne veulent pas être aidés ? Quelles réponses apporter à des parcours de rupture impactant souvent définitivement les personnes ?

32 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p23

33 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p46

PARTIE II : HOMMES, ANIMAUX ET TRAVAIL SOCIAL

Si les animaux s'inscrivent aujourd'hui dans le paysage sociétal occidental de la façon la plus naturelle qui soit, leur place et leur utilisation n'a pas toujours été la même. De nos jours leur protection est assurée et des droits leur sont reconnus. Cette partie présentera la place des animaux de compagnie aujourd'hui et les interactions dans le cadre de leur relation à l'homme. Enfin un lien avec le travail social et les pratiques de plus en plus répandues d'utilisation de l'animal en tant qu'auxiliaire sera faite.

A) Hommes, animaux et société

a) Données statistiques

En 2002 la France est le premier pays d'Europe quant au nombre de foyers possédant des animaux familiers. Elle est le deuxième pays dans le monde après les Etats-Unis. Plus de 35% des foyers possèdent un chien, 25% un chat et 54% des familles posséderaient un animal familier. Les français sont également nombreux à posséder plusieurs animaux : la multi-possession de chiens (plus de deux) représente 20% des possesseurs.³⁴

b) Historique de la place de l'animal dans la société occidentale

Au fil de l'histoire, les animaux ont connu des places différentes. Certains ont été vénérés, comme en Egypte Ancienne. D'autres on rempli une fonction utilitaire. L'ère industrielle et le développement économique des pays occidentaux créent un exode rural important qui entraîne une disparition progressive des animaux dans les champs. La place de l'animal de compagnie évolue. L'arrivée du chien puis du chat dans les foyers a probablement été favorisée par un échange de services : la protection contre les prédateurs en échange des restes de nourriture.

L'évolution de la place de l'animal a beaucoup été discutée en philosophie, notamment parce qu'elle est directement liée à la place de l'homme dans l'histoire. En effet, jusqu'à Darwin il existe une rupture entre l'animal et l'homme : dans la religion chrétienne, Dieu crée l'homme à son image, et c'est ce dernier qui, dans le jardin d'Eden, nomme les animaux. L'homme est donc le fruit de la création divine. Or Darwin démontre des similitudes morphologiques mais aussi comportementales, affectives et cognitives entre les animaux et les hommes. Cette filiation scientifiquement établie remet alors en cause la place de l'homme en tant qu'être suprême et unique.

L'évolution de la place de l'animal a également interrogé au niveau juridique la question des « droits des animaux ». Celle ci est liée à sa nouvelle place de compagnon, mais les interrogations se posaient déjà il y a fort longtemps. Au VI^e siècle av. J.-C., Pythagore réclame le respect pour les

34 BURGEAT Florence, Problèmes politiques et sociaux, l'animal dans nos sociétés, n°896, 2004

animaux parce qu'il croit en la transmigration des âmes entre humains et non-humains : en tuant un animal, on pourrait tuer un ancêtre. Au XVII^e siècle, le philosophe français René Descartes soutient que les animaux n'ont ni âme ni esprit, et qu'ils ne sont que des automates complexes. Ils ne peuvent donc ni penser ni souffrir. En opposition à cette thèse, Jean-Jacques Rousseau, dans la préface de son Discours sur l'inégalité (1754), rappelle que les animaux étant des êtres doués de sensibilité, « *ils devraient participer au droit naturel [...] et l'homme est sujet à des devoirs envers eux* ». Cependant, s'il a des droits, l'animal n'a pas de devoirs. Il est donc représenté, incapable de faire valoir ses droits. Il est objet de droit et non sujet.

Selon Le Sociographe³⁵, de nos jours l'animal de compagnie a accédé à une nouvelle dimension, quittant celle d'animal sauvage pour devenir animal compagnon.

c) Relation à l'homme

L'engouement concernant l'acquisition d'un animal, que ce soit chez les jeunes errants comme dans le reste de la population, s'explique notamment grâce aux nombreuses interactions possibles entre l'homme et l'animal.

- L'animal comme lieu d'expression symbolique :

L'homme peut se projeter symboliquement à travers l'animal. Si les mutations du corps humain et bestial sont à l'origine de nombreux mythes et légendes (centaure, minotaure, ...), les transformations animales renvoient également aux modifications corporelles humaines : la chenille se transforme en papillon, l'asticot en mouche, comme l'homme se transforme à travers la puberté, la mue... Par ailleurs l'éducation des enfants se fait souvent à travers les animaux, notamment avec les peluches. La littérature enfantine et la télévision utilisent également ces derniers pour expliquer la vie et le quotidien. Plus l'enfant grandit, plus les animaux deviennent symboliques : les dinosaures et les monstres sont les catalyseurs des angoisses.

- Enfance et animaux :

Hubert Montagner, spécialiste de la psychophysiologie et de la psychopathologie du développement, souligne dans *Le Sociographe* les apports pour le développement de l'enfant. D'après lui, le contact avec les animaux familiers peut favoriser sa structuration et « *jouer un rôle non négligeable dans l'installation, le développement et la restauration des cinq compétences socles* »³⁶. Pour lui, les comportements des animaux « *stimulent le fonctionnement cérébral de*

35 L'homme, la bête et le social. Le sociographe, 2007, n°23

36 MONTAGNER, Hubert, Le sociographe, l'homme la bête et le social, n°23 mai 2007, p32

l'enfant en activant les processus déductifs et inductifs de leur pensée. »

– Apports psychologiques :

Pour Hubert Montagner ³⁷ : *« l'animal familial fait partie du quotidien tout en étant un confident qui peut tout voir et tout entendre sans jamais rien révéler. Il ne parle pas, ne juge pas et ne renvoie pas l'enfant à ses difficultés. Par son attitude d'écoute apparente, il a aussi le pouvoir d'apaiser et de rassurer, de redonner confiance. »*³⁸ Grâce à sa capacité à décoder les signaux envoyés par les humains et à s'y ajuster, l'animal donne le sentiment qu'il s'accorde aux émotions de ceux-ci. Il peut ainsi servir de support à toutes sortes de représentations ou de transferts. Robert Kholer explique que *« [...] l'animal vivant peut devenir un objet transitionnel, c'est à dire devenir ce confident à qui l'on se raconte. On peut se créer un lieu imaginaire grâce à l'animal et s'y reconstruire soi même, loin des soucis du réel. L'animal participe au maintien de l'équilibre psychique »*³⁹. Il participe également à la restauration de l'estime de soi. Il permet de se soucier de quelqu'un, de prendre des responsabilités et empêche le sentiment de solitude et d'égarement. Il donne le sentiment d'être utile et nécessaire. L'animal renvoie également une image de puissance, gratifiante : il trouve son maître bon et sa fidélité ne fait pas défaut.

– L'animal au quotidien :

Le rythme de l'animal aide à s'apaiser et élabore une présence plus tranquille et sereine. Il permet de manifester des sentiments, de se confronter, de s'y appuyer pour vaincre ses peurs. Il développe la patience, la tolérance et l'adaptation. Il travaille la notion de vivant, de réalité de vie et de mort.

– La restauration du lien social :

De nombreuses expériences ont montré que la restauration du lien social se fait plus aisément et plus naturellement par l'intermédiaire d'un animal familial, comme le chien ou le chat. Pour Jean-Luc Vuilleminot, journaliste et secrétaire général de l'AFIRAC ⁴⁰ : *« l'animal participe à un projet de reconstruction de l'individu, tant sur le plan de son cursus scolaire que de sa réintégration dans la société. »*⁴¹

37 VARINI Éléonore. Quand les animaux entrent en piste, ASH Magazine, n°26, 2008

38 Ibid

39 Ibid

40 AFIRAC : Association Française d'Information et de Recherche sur l'Animal de Compagnie

41 VARINI Éléonore. Quand les animaux entrent en piste, ASH Magazine, n°26, 2008

B) Animaux et travail social

a) Historique de l'utilisation de l'animal dans le travail social

L'utilisation de l'animal comme fonction thérapeutique voit le jour il y a plusieurs siècles. Le premier témoignage des Activités Associant les Animaux (AAA), remonte au IX^e siècle en Belgique : un hôpital confie des oiseaux à certains patients pour favoriser leur convalescence. Plusieurs exemples trouvent également trace dans l'histoire. En 1867 une ville d'Allemagne met en contact des épileptiques avec des animaux. En 1901 on promène des patients à cheval dans le cadre d'un hôpital. D'autres exemples voient le jour dans des hôpitaux psychiatriques ou avec des personnes handicapées. Mais toutes ces expériences, faites le plus souvent par hasard, ne permettent pas de conclure à une méthode spécifique de travail avec les animaux. Tout fonctionne sur une intuition, celle que l'animal est capable d'accompagner l'homme. Seuls quelques pionniers comprennent que l'animal est un médiateur potentiel, particulièrement auprès des enfants.

Dans les années 50, le psychologue Boris Levinson crée la zoothérapie. En 1972 en Angleterre le Dr William Tuke constate que la présence d'animaux aide certains malades à guérir. Il crée le York Retreat qui traite les malades mentaux en leur confiant des animaux à soigner. Des expériences auprès d'enfants, notamment autistes montrent que le chien est un « *déclencheur de communication* ». C'est la naissance de la Pet Therapy, dans les années 70. On constate que la présence active ou passive de l'animal dans un groupe ou auprès d'individus induit un effet bénéfique. Dans la fin des années 70 les interactions homme/animal deviennent un sujet raisonnable d'étude. L'institut National de Santé Américain conclue en 1987 dans un rapport sur les bénéfices de l'animal en santé humaine que « *des preuves convaincantes permettent de conclure que les animaux de compagnie sont probablement bénéfiques sur le plan médical à la santé de certaines personnes* ». Plusieurs conférences internationales sur l'avancée des connaissances dans les relations homme/animal se tiennent depuis tous les 3 ans.

Dans le secteur éducatif, les AAA sont loin d'être une mode récente. Si des expériences ont été menées depuis plusieurs siècles, il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour que ces pratiques commencent à être formalisées et conceptualisées, d'abord dans les pays Anglo-saxons. En France il faudra attendre les années 90 et les travaux d'Hubert Montagner pour que l'on commence à décrypter ce qui étaient jusque là des pratiques éparées. Aujourd'hui bon nombre de professionnels ont recours à l'aide d'un compagnon sur patte. Et ce auprès de toutes sortes de publics : jeunes en difficulté, handicapés mentaux ou psychiques, personnes âgées, sans abri... « *La capacité de l'homme à investir symboliquement les êtres, les objets, est le lieu où se situe l'intérêt d'une approche de l'animal dans les relations sociales.* »⁴²

42 L'homme, la bête et le social. Le sociographe, 2007, n°23

b) Structures travaillant avec les animaux aujourd'hui

D'après Guy Courtois⁴³, les structures sociales ou médico-sociales qui travaillent avec des animaux sont nombreuses, même si ce n'est pas toujours formalisé. Une enquête de la fondation Sommer en 2005 montre que sur les 254 établissements français accueillant des mineurs en difficulté ou handicapés, 36% possédaient au moins un animal (enquête 2006 menée par la Fondation Sommer). Il s'agit essentiellement d'animaux de petite taille (souris, lapins, oiseaux), de compagnie (chien, chat) ou de basse cour. Les deux tiers de ces établissements organisaient des activités de loisir mais aussi thérapeutiques avec les animaux : 87% des établissements mettaient en place des activités hors de leur site, notamment autour du cheval et des fermes pédagogiques. Dans les maisons de retraites, une enquête de 2005 sur environ 7000 établissements montraient la présence d'animaux dans 2000 d'entre eux. On trouve également de plus en plus de chiens d'accompagnement social spécialement éduqués pour assurer une présence auprès de personnes dépendantes.

L'hippothérapie et l'équithérapie peuvent également être proposées aux personnes handicapées physiques, mentales ou psychiques. Elles offrent une aide à la rééducation des troubles moteurs, à la prise en charge des symptômes psychopathologiques... Les créations de fermes pédagogiques au sein d'établissements pour jeunes handicapés ou en difficulté se multiplient. Les animaux de la ferme sont « *emblématiques d'un mode de vie passé plus intuitif et naturel que le notre. Ils permettent un rapport direct et facile aux phénomènes naturels de la vie : naissance, soin, alimentation, reproduction, mort...* »⁴⁴

Frédérique Césaire explique dans *Le Sociographe* que « *les animaux participent à une démarche professionnelle visant à une intervention à caractère social, pédagogique ou thérapeutique auprès d'une population en difficulté* »⁴⁵. Les projets ne peuvent toutefois obtenir de résultats satisfaisant qu'au sein de programmes élaborés en fonction d'objectifs réalistes. Aujourd'hui, les AAA tendent à se développer et de plus en plus de projets voient le jour. En 2005, 60 dossiers ont été adressés à la Fondation Sommer qui aide à mettre en place les actions avec les animaux.

c) Limites

La présence de l'animal comme outil éducatif et social reste cependant à relativiser. Il est un dispositif complémentaire qui ne convient pas à toutes les situations. En outre les AAA

43 Guy Courtois est président de la Fondation Sommer qui finance des projets visant à améliorer la relation entre l'homme et l'animal

44 Étude de la Fondation Sommer en 2005 sur « les animaux dans les établissements accueillant des enfants handicapés ou en difficulté »

45 L'homme, la bête et le social. Le sociographe, 2007, n°23 p91

nécessitent la présence d'un professionnel compétent et formé, ce qui représente une des principales limites au développement de ce type d'activité. Jean-Luc Vuillemenot insiste : *« il ne faut pas que l'animal soit un gadget ou un prétexte. Ce qui fonde la démarche du travail avec les animaux c'est de mettre en place une relation dans les deux sens. Mais celle ci ne peut servir à un projet pédagogique que s'il y a un professionnel capable de lire ce qui se passe et d'en retirer quelque chose »*⁴⁶. L'animal doit être formé pour intervenir dans le cadre des AAA. Il doit être docile, réactif, patient... Dans cet esprit, l'AFIRAC propose depuis 2002 des modules de formation pour aider à développer et analyser des projets impliquant un animal.

Conclusion :

La présence animale peut se révéler être un formidable outil pour les professionnels accompagnant des publics en difficulté. Toutefois ces prises en compte doivent être encadrée par des individus formés, au sein de projets bien définis. Il faut toutefois noter que chaque projet est différent en fonction des publics visés, et que l'accompagnement de personnes souffrant de handicap est différent de celui des jeunes errants.

46 VARINI Éléonore. Quand les animaux entrent en piste, ASH Magazine, n°26, 2008

PARTIE III : L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DU COUPLE JEUNE/CHIEN

La partie précédente a montré comment l'animal pouvait être un médiateur entre les usagers et les intervenants sociaux et médico-sociaux. Celle-ci aborde les modalités des accompagnements des jeunes errants lorsque ceux-ci sont propriétaires de chien. En effet, ce public est très souvent accompagné de chiens acquis par hasard, robustes, bien nourris et en bonne santé. Ces derniers présentent, comme pour d'autres publics, des atouts indéniables dans leur relation aux jeunes errants. Cependant cette présence peut devenir quasi-fusionnelle et donc néfaste.

Dans tous les cas, l'importance de ces chiens aux yeux des jeunes amènent les travailleurs sociaux à les prendre en compte, voire à les intégrer aux accompagnements. Cette dernière partie montrera la nécessité de considérer le jeune et son chien comme un binôme, et précisera les modalités de leurs accompagnements. Enfin, elle mettra en évidence l'animal dans une nouvelle fonction dépassant ses statuts et places : celle de sa fonction d'interrogation de la prise en charge des jeunes.

A) Jeune en errance et animal

a) L'acquisition d'un animal : bénéfices

De nombreux rôles sont reconnus par les travailleurs sociaux interrogés, qui se retrouvent également dans les écrits concernant le public des jeunes errants.

– Une fonction de protection :

L'animal assure au quotidien une présence protectrice pour son propriétaire. Il protège de la rudesse de la vie à la rue en assurant la défense de son maître, notamment lorsque l'attention de celui-ci est fluctuante après la prise de produits alcoolisés ou toxiques. Pour Mr G, assistant de service social, le chien est « *une protection, et l'hiver c'est une source de chaleur* ».

– La création de lien dans la communauté :

La possession d'un chien, et notamment d'une chienne, permet la création et le développement des liens au sein de la communauté. Les croisements entre animaux et les dons de chiots entretiennent un système de relations quasi-familial permettant de recomposer une famille fictive. Ils permettent également de faciliter l'intégration à la communauté des zonards. Le chien cimenter les relations intra-communautaires et les dons redéfinissent les alliances entre les membres de la communauté. « *Ces liens de parenté servent alors, comme dans le fonctionnement fusionnel des binômes que forment les maîtres et leurs chiens, à substituer un fonctionnement familial* ».

*imaginaire et transposé au réel fonctionnement familial défaillant dont souffrent ces jeunes.*⁴⁷ » Ce constat est partagé par Mr A, assistant social, et Mme B, éducatrice spécialisée, pour qui « *le chien permet de créer des liens dans la communauté, il recrée une famille fictive, où les jeunes transposent ce qu'ils ont pu vivre* ».

– La création de lien avec la société :

La présence du chien met en évidence un paradoxe entre le discours de rupture et de rejet de la société par les jeunes et l'indissociable visibilité offerte par la présence de l'animal. En effet au delà de l'image agressive que peut renvoyer l'animal, le chien a une capacité certaine à créer du lien. Il permet la rencontre avec d'autres propriétaires de chiens et crée les conditions nécessaires au dialogue. « *Le chien est un médiateur entre le jeune errant et la société. Il rend visible* » explique François Chobeaux lors de l'entretien. Il est un « *intercesseur efficace* » vis à vis du reste de la société d'après Christophe Blanchard⁴⁸ et permet « *d'émerger de l'anonymat du bitume.* » Il est également un « *catalyseur de la bienveillance du passant.* »

– Un substitut affectif :

L'atout majeur de l'animal reste les apports liés à sa présence affective, quand bien même ces atouts ne sont pas conscientisés pour leur propriétaire. La principale motivation avancée pour justifier de l'acquisition d'un chien est sa fidélité, sa compagnie, souvent opposée à la trahison dont peut faire preuve l'homme. « *Il est un ami, un confident qui ne répétera rien* » explique Mme D, éducatrice spécialisée.

Le chien est, pour Mme B, « *avant tout une présence, un refuge, un substitut affectif* ». Comme vu dans la partie précédente, l'animal offre de nombreux bénéfices pour l'homme tant dans sa structuration que dans son développement psychique. Pour des personnes ayant des parcours marqués par des ruptures et une enfance difficile, le chien permet de compenser des manques affectifs évidents, liés à des ruptures sociales et familiales, et de se reconstruire. Il est, d'après Christophe Blanchard, un « *point d'ancrage pour les déracinés* ». Il est un compagnon qui rassure, réconforte, une « *barrière socialisante* » au sein d'une « *réalité destructrice et déstructurante* ». Il est un « *réconfort affectif* », un « *véritable exutoire cathartique qui permet à son propriétaire de mieux vivre une réalité quotidienne pas toujours simple à appréhender.* » L'animal permet également d'éviter les humeurs tristes. Il rythme la journée du maître et oblige celui ci à ne pas rester immobile, à s'occuper de quelque chose. Une proximité affective et matérielle très importante

47 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, p54

48 BLANCHARD Christophe. Etude sociologique : Les jeunes errants brestois et leurs chiens. Brest, septembre 2007

s'installe, entraînant pour certains « couples » une impossibilité de se séparer, même un court instant. « *Leurs comportements et leur façon de parler de leurs chiens laissent penser que se mettent en place ici des systèmes relationnels leur permettant de vivre ou de revivre des transferts et des remises en jeu de rapports fusionnels entre mère et enfant, cette attitude étant parfois très explicitement signifiée et revendiquée : « lui, je sais qu'il ne me trahira pas. »* »⁴⁹

La mise en valeur du « bon entretien » de l'animal permet de valoriser le propriétaire aux yeux de la communauté et de la société en général. En effet le chien est dépendant du maître, ce qui est déjà un facteur de valorisation pour le propriétaire. Il est également un objet de responsabilité. Cette possession entraîne, d'après François Chobeaux, un sentiment de domination et de responsabilité, propice à l'affirmation de soi et à la construction de l'ego. « *Sur les chemins accidentés de la rue, la possession d'un chien est une bouée de secours permettant d'éviter de glisser trop en avant. L'investissement nécessaire dans les soins à apporter au chien, crédibilise le propriétaire vis-à-vis des professionnels (vétérinaires, acteurs sociaux) mais aussi vis-à-vis des pairs et surtout vis-à-vis de soi-même. Être reconnu « responsable d'une vie », c'est tout simplement être reconnu, c'est acquérir et éprouver sa valeur d'être humain.* »⁵⁰

Enfin la responsabilité liée à la présence de l'animal est comparable à la fonction parentale pour ces jeunes. En effet il arrive que la relation jeune/chien s'engage dans la voie d'une paternité symbolique. « *Dans l'élevage d'un animal familier, l'homme teste sa capacité éducative de façon analogue à la manière dont il interroge son statut d'éducateur parental au travers des réactions d'un enfant à son égard.*⁵¹ » Pour Pierre Schulz, « *le chien est un stimulant de la fonction parentale, définie comme l'ensemble des comportements visant à nourrir et protéger un être juvénile, qui se trouverait en danger de mort sans cette aide. Le fait de s'adonner à ces comportements apporte du sens aux actes humains, donc à la vie, et c'est là un avantage considérable des chiens: ils suppriment l'impression d'inutilité chez la personne qui s'engage à soigner l'animal*⁵² ».

b) L'acquisition d'un animal : contraintes

« *L'animal est un plus formidable pour le zonard, mais il présente aussi des contraintes* » explique Mr C, éducateur spécialisé.

– Un bagage coûteux :

Le chien est une source de dépense. Son entretien, sa nourriture, ses soins, ses

49 CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004

50 BLANCHARD Christophe. Etude sociologique : Les jeunes errants brestois et leurs chiens. Brest, septembre 2007

51 YONNET Paul, Jeux, modes et masses. Gallimard, Paris, 1985

52 SCHULZ Pierre, Consolation par le chien, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, p37

déplacements... entraînent des coûts importants pour les propriétaires, et ce d'autant plus pour une population se souciant beaucoup de l'animal et le tenant généralement à jour de ses vaccins. Lors des déplacements en train, la présence du chien entraîne également des frais supplémentaires correspondant souvent à 50% du prix du billet.

– Déplacements :

La présence de l'animal pose régulièrement problème pour l'accès aux centres d'hébergement d'urgence, CHRS, centres de soins et d'hospitalisation... « *Le chien est un frein pour l'accès aux soins, à l'hébergement, au logement...* » insiste Mr A. Les professionnels se trouvent effectivement confrontés aux limites des structures : la plupart des structures n'accueillant pas les animaux, où laisser l'animal ? Qu'en faire lorsqu'il faut effectuer des démarches administratives par exemple ? L'absence de dispositifs adaptés conduit les jeunes errants à refuser des nuits en hébergement, à ne pas intégrer de structures de réinsertion ou de soin... « *Le chien peut complexifier l'insertion* » selon Mme B.

– Éducation, séparations :

L'acquisition d'un chien doit s'accompagner d'une nécessaire éducation. La méconnaissance du fonctionnement canin peut ainsi conduire à des problèmes comportementaux qu'il faut éviter. Pour le Dr Chollet, vétérinaire bénévole pratiquant des consultations sur la péniche « Le Fleuron », « *un chien qui n'est pas considéré comme un chien mais comme un humain ou comme un enfant peut connaître des déviations comportementales. Parfois les chiens deviennent dangereux. Il faut amener le maître à cadrer son animal* »⁵³ Dans la rue, le chien vit en permanence en contact avec son maître. Cette « fusion » peut avoir des conséquences fâcheuses sur la vie quotidienne, notamment au moment des séparations. Ainsi certains binômes maître/chien sont dans l'incapacité de se séparer, même pour de courts instants, rendant compliquée toute démarche d'insertion. Pour Christophe Blanchard, « *il se crée une relation fusionnelle qui empêche les SDF de se défaire même épisodiquement de leurs compagnons à quatre pattes. Les maîtres en arrivent souvent à sacrifier leur suivi social ou médical pour ne pas remettre en cause ce lien.* »⁵⁴

– Le chien, source de marginalisation conscientisée ?

Pour Christophe Blanchard, « *aux yeux des acteurs chargés de leur réinsertion, les propriétaires de la rue sont indirectement accusés de cultiver leur précarité en alourdissant leur*

53 <http://www.rue89.com/francis-a-paris/2011/02/09/pour-les-sdf-du-fleuron-cest-jamais-sans-mon-chien-18904>

54 http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/04/la-relation-entre-l-homme-et-son-chien-un-subtil-moyen-de-reinsertion-des-sdf_1638671_3224.html

misère d'un fardeau supplémentaire. »⁵⁵ Certains professionnels avancent en effet l'idée que l'acquisition de l'animal serait inconsciemment une création de frein pour ne pas avoir à se confronter à une réalité trop dure, renvoyée par les actions de réinsertion. Interrogé sur ce fait dans les entretiens exploratoires, le sociologue insiste sur le fait qu'il s'agit pour lui d'une « *erreur d'interprétation* », car « *il est tellement dur de gérer un chien dans la zone que l'individu qui prendrait un, deux chiens, simplement pour refuser l'accompagnement social aurait plus d'ennuis qu'en restant seul.* » Il convient, pour lui, de travailler à lever ces freins en adaptant les structures afin que l'animal ne puisse pas être avancé comme « *prétexte* » à la marginalisation.

c) Dispositifs et structures

Bien qu'elles soient rares et souvent non pérennes, les actions vers les jeunes errants et leurs chiens se démocratisent, avec le souhait de s'adapter à la particularité de ce public.

Certains travailleurs sociaux ont mis en place des maraudes cynophiles, avec pour objectif d'« aller vers » l'autre en présence d'un animal, favorisant ainsi la médiation avec le maître. Ces maraudes permettent l'apport de conseils techniques sur l'éducation, les vaccinations ou la législation en vigueur. Elles offrent également la possibilité d'aborder le maître à travers une dynamique différente, sans évoquer directement les notions d'insertion ou de réinsertion.

Certaines structures d'hébergement et de réinsertion ont fait la démarche d'adapter leurs locaux à la présence des animaux : accueil des chiens, adaptation des chambres, créations de chenils à l'extérieur...

La création de « chenils sociaux » voient également le jour, répondant au besoin ponctuel d'accueil en journée. Ils permettent aux propriétaires d'effectuer des démarches, par exemple administratives, sans que sa présence de l'animal ne soit un frein. Ces chenils peuvent également être des lieux de consultations vétérinaires.

Concernant les soins, plusieurs associations prennent aujourd'hui en charge des opérations ou des coûts (tout ou partie) liés à des soins de chiens de populations marginalisées. On retrouve par exemple Vétérinaires pour Tous, la fondation Brigitte Bardot...

Une aide à l'éducation canine est parfois apportée, avec un travail sur l'éducation, le comportement, la prévention des mauvais traitements... Ces conseils se font grâce à des professionnels intervenant conjointement avec des travailleurs sociaux au sein des structures ou directement dans la rue.

Enfin des actions en direction des professionnels voient le jour. Ainsi la FNARS pays de la

55 BLANCHARD Christophe. Etude sociologique : Les jeunes errants brestois et leurs chiens. Brest, septembre 2007

Loire a édité un guide, « des maîtres et des chiens⁵⁶ », comportant des informations sur l'adaptation des structures à la présence du chien : cadre législatif et réglementaire, formation, pistes de réflexions...

B) L'accompagnement social du couple jeune/chien

a) Le binôme jeune/chien : une nécessaire prise en compte

L'ensemble de l'échantillon interrogé évoque l'importance de travailler avec l'animal lors des accompagnements des jeunes errants. « *On est obligés de prendre en considération le lien qui existe entre la personne et son chien* » explique Mme E, assistante sociale. Elle insiste d'ailleurs, expliquant « *qu'on ne peut pas le mettre à l'écart, c'est comme si on travaillait avec deux personnes. Tu t'approches pas d'un maître sans rencontrer son chien* ». Les experts interrogés font le même constat. François Chobeaux indique lors de notre entretien qu'il s'agit d'un « *couple* », d'un « *binôme* ». Pour lui, « *on ne peut pas ne pas le prendre en compte, il est un médiateur* ». Pour Christophe Blanchard, l'avantage de prendre en compte l'animal dans la relation revient à « *considérer le jeune comme autre chose que quelqu'un de défaillant* ». Pour lui, « *prendre en compte le binôme c'est déjà faire preuve d'une capacité de compréhension, c'est mieux saisir les enjeux de la relation entre l'homme et le chien* ». « *Pour ceux qui savent bien diagnostiquer ce qui se joue entre le maître et son chien, l'animal, plutôt qu'un frein, peut être utilisé comme un levier professionnel pour un accompagnement réussi.* »

Pourtant le sociologue déplore qu'aujourd'hui, « *malheureusement il n'y a pas d'accompagnement systématique du couple jeune/chien. Cela pose des problèmes aux jeunes, qui n'admettent pas qu'on ne puisse pas les considérer avec leur chien* ». Pour lui, les initiatives prenant en compte l'animal se font « *à la carte, en fonction de la personnalité du professionnel. Il ne s'agit pas de quelque chose de très cohérent et homogène* ».

La présence du chien ne change cependant pas les buts de l'intervention. Pour Madame B, « *le chien ne change pas grand chose, il ne change pas la façon d'aller vers l'autre* ». Monsieur G explique qu'« *il n'y a pas de différence entre un jeune qui a un chien et un qui n'en a pas, si ce n'est que dans l'entretien ou dans la relation le chien peut être un médiateur. Il change la façon de faire, la façon dont on reçoit les jeunes. Il permet d'ouvrir des portes qu'on ouvrirait différemment* ».

Il semble que pour des professionnels habitués et formés aux spécificités du public des jeunes errants, la prise en compte du chien dans l'accompagnement soit nécessaire. Martin Choutet, chargé de mission pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri et mal logées

56 FNARS Pays de la Loire. Des maîtres et des chiens – guide pratique sur l'accueil des personnes avec chien.

auprès du cabinet du préfet Alain Régnier, explique que *« l'enjeu est double : il s'agit d'une part de prendre les personnes comme elles sont, avec leur chien, en organisant les dispositifs en conséquence, et d'autre, part, de leur faire prendre conscience, grâce à l'accompagnement effectué par les travailleurs sociaux, des difficultés liées à sa présence. »*⁵⁷ Ainsi, *« au delà des adaptations techniques réglementaires, souvent vécues comme des contraintes, la présence du chien confère au suivi socio éducatif une dimension supplémentaire qui peut enrichir le travail des professionnels »*⁵⁸

b) Utilisation, adaptation

Le chien est donc qualifié de « médiateur » dans la relation d'aide. L'intérêt de sa présence se trouve à travers plusieurs dimensions. L'animal peut être utile dans la relation avec le jeune aussi bien pour ce dernier que pour le travailleur social.

– Un facilitateur d'accroche :

D'après les professionnels interrogés, le chien favorise la création de la relation de confiance. Pour Madame D, *« le chien est un facilitateur pour rentrer en contact, pour maintenir le lien et la relation de confiance : sur une première rencontre on va s'intéresser au chien, demander son nom, on va le caresser... »*. Pour Monsieur C, *« le chien est un des nombreux outils dont on peut se servir. C'est un outil pratique car vite repérable, comme pourraient l'être des stigmates sur la peau suite à une bagarre, sauf que là c'est positif »*. Pour ce même travailleur social, *« on apprivoise d'abord l'animal avant d'apprivoiser le maître »*. D'après ces professionnels, la personne qui aime son chien apprécie qu'on s'intéresse à lui. Ainsi une éducatrice spécialisée, Madame E, explique qu'il est possible de *« parler d'abord du chien pour approcher la confiance du maître »*. L'animal peut donc faciliter l'entrée en relation avec le jeune. Il est un *« outil permettant de se rencontrer »*.

– Une fonction de miroir :

Les professionnels interrogés s'accordent à dire que l'animal peut être un reflet de son maître et qu'il est utile pour savoir comment va vraiment le jeune. Un des travailleurs sociaux évoque le fait que *« quand le chien ne va pas bien du tout, ça laisse présager que la personne non plus ne va pas bien »*. Pour Madame E, assistante sociale, *« la santé du chien est souvent symptomatique de celle du maître, le chien est souvent le miroir du maître »*. Le chien permet d'après eux de mieux cerner son propriétaire. Il est un indicateur de l'état de santé du jeune et

57 SEDRATI-DINET Caroline. Imaginer des réponses pour les sans abris et leurs chiens, ASH , 2009, n°2620

58 Ibid

renvoie des signes parfois plus démonstratifs que l'homme, qui peuvent alors être interprétés. De plus la façon dont le maître se comporte avec l'animal permet de cerner certains traits de caractères du maître. Ainsi un assistant de service social explique que l'attitude d'un maître patient et attentif ou à l'inverse violent envers son animal permet d'avoir une idée de l'état psychique du jeune.

- Un facilitateur de communication :

Le chien peut être un support pour la communication lors de l'accompagnement social. Il peut en effet être utilisé par son propriétaire comme par l'intervenant social. Monsieur A indique qu'on « *peut s'appuyer sur le dialogue avec le chien pour aborder des sujets concernant le maître* ». Pour Mme F, éducatrice spécialisée, « *ça peut arriver qu'on fasse remarquer l'état de santé du chien pour aborder celui du maître* ». Le chien est donc un atout pour établir le dialogue avec le travailleur social, lequel peut s'appuyer sur l'animal pour faire passer plus facilement des messages éducatifs. Christophe Blanchard explique quant à lui que « *le chien permet d'envisager un accompagnement et un passage de message qui a plus de chance d'être reçu par le maître* ».

Le jeune peut également utiliser son animal pour évoquer ses propres soucis. Monsieur C, éducateur spécialisé, évoque le fait que « *souvent, ces jeunes vont parler de leur animaux en parlant d'eux même : "il est fatigué, il se sent seul, il en a marre..."* ». Ces signaux sont à décrypter par le travailleur social et permettent une meilleure compréhension de la situation.

- Le travail autour de ce qu'il représente :

Le chien représente pour beaucoup de jeunes errants un substitut affectif important. Une relation fusionnelle peut parfois gêner toute séparation, même sur un court instant. Certains professionnels s'appuient alors sur ce que représente le chien pour le jeune afin de mieux cerner certains éléments du passé, notamment concernant le vécu de l'enfance, la dynamique familiale... Monsieur G, éducateur en CHRS, raconte : « *quand tu parles du chien tu parles d'amour, d'enfants, de parentalité... Tu rentres dans des choses plus profondes, qui touchent à l'intime. Ce serait dommage de s'en passer vu les passés difficiles vécus* ». Mme F évoque également le fait qu'il est possible « *de travailler sur ce que représente symboliquement le chien, mais seulement si on a un intérêt précis en tête, par exemple si le chien n'est pas habitué à la vie en intérieur, il peut commettre des dégradations...* ». Cependant elle nuance ces propos en mettant en avant le manque de formation : « *on a pas les outils, il faudrait travailler avec un éducateur canin...* ». Pour un autre travailleur social, Monsieur C, « *la relation fusionnelle peut inquiéter parfois, on peut l'évoquer mais rarement en profondeur* ». Il remarque lui aussi des limites à aborder cette problématique : « *le travail autour de la séparation demande du temps qu'on a pas toujours quand il s'agit*

d'effectuer des Travaux d'Intérêt Général, de se faire hospitaliser... ça se fait en urgence. »

Pourtant certaines structures mettent en place des ateliers de travail autour de cette séparation. C'est le cas du centre St Benoît à Nantes, où une vétérinaire comportementaliste intervient côté maître mais aussi côté animal. *« Les chiens des sans-abri sont plutôt sociables, mais ils sont habitués à vivre à l'extérieur. Il faut donc les préparer à rester seuls et calmes à l'intérieur, et ce avant que la personne n'accède à un logement. C'est un moyen de prévenir et d'éviter des soucis avec le voisinage ou des dégradations »*, analyse Thierry Pastou, président de l'association St- Benoit.⁵⁹

– La valorisation de l'entretien du chien :

La gestion du chien et son éducation peuvent être mises en avant par le travailleur social afin de revaloriser le propriétaire. Pour Mme E, assistante sociale, *« il s'agit de mettre en avant les capacités du maître qui sont parfois impressionnantes en terme d'éducation canine. On le revalorise aux yeux de la communauté, des autres travailleurs sociaux, on participe un petit peu à reconstruire une image positive de lui même »*.

– Le prétexte du chien :

Le travailleur social peut mettre en avant le bien être du chien pour évoquer celui du maître. Pour Mme B, *« en cas d'orientation en CHRS par exemple, le fait de mettre en avant que le chien pourra être accueilli aussi, nourri et soigné, c'est un plus. Idem pour accepter de percevoir le RSA. »* *« Montrer qu'on peut aussi faire des choses pour le chien est important : un accompagnement chez le vétérinaire par exemple, ça permet de montrer au groupe qu'on peut résoudre des problèmes, ça change leur vision du travailleur social »* explique Mr A. En effet, pour Thierry Pastou, *« par l'intermédiaire du chien, il est possible de contourner les pudeurs ou les incapacités des personnes à prendre soin d'elles (se reposer, avoir un lieu stable...) en faisant valoir que c'est aussi pour le bien de l'animal⁶⁰ »*. Cependant Madame B, assistante sociale au sein d'une équipe de rue, exprime sa réticence à utiliser l'animal de cette façon : *« on travaille en confiance, or prétexter le bien de l'animal pour le bien du jeune c'est biaiser la relation, c'est ne pas être tout à fait honnête. Je préfère un contexte de réciprocité, chercher à comprendre pourquoi le jeune ne veut pas entrer en CHRS par exemple, plutôt que de m'appuyer sur quelque chose de bancal »*.

Le jeune peut en effet mettre en avant la présence du chien pour ne pas effectuer certaines démarches (soins, hébergement...). *« Mais si le chien est souvent un prétexte mis en avant par les*

⁵⁹ http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/04/la-relation-entre-l-homme-et-son-chien-un-subtil-moyen-de-reinsertion-des-sdf_1638671_3224.html

⁶⁰ SEDRATI-DINET Caroline. Imaginer des réponses pour les sans abris et leurs chiens, ASH , 2009, n°2620

zonards, parce qu'ils savent qu'on est sensibilisés au manque d'adaptation des structures et qu'ils en jouent... Or c'est à nous de repérer s'il s'agit vraiment d'un prétexte et de travailler sur les freins qui posent problèmes, sur la peur de l'échec par exemple... » explique Mr A.

c) Limites

Malgré les nombreux atouts présents qu'elle apporte dans l'accompagnement, la présence du chien peut parfois être un souci pour le travailleur social.

– Une contrainte matérielle :

La présence physique de l'animal pose régulièrement problèmes aux intervenants sociaux accompagnant des jeunes qui souhaitent accéder à un logement, intégrer un programme de soin à l'hôpital, un dispositif de réinsertion... La majorité de ces établissements n'accueillant pas les animaux, les professionnels se trouvent confrontés à l'inadaptation des structures. Pour Mme F, *« ça complexifie l'accompagnement car on est obligé de prendre en compte le chien dans les demandes de logement, d'hébergement, de faire garder le chien quand il y a des démarches à faire... »*. En effet le chien peut être davantage un frein pour l'accompagnement des jeunes lorsqu'ils sont dans la rue, les structures n'étant souvent pas adaptées à sa présence.

– Des mauvais traitements :

Les comportements maltraitants existent également chez les jeunes de la rue. *« Le chien peut être un exutoire, un souffre douleur »* raconte Mme D. Un assistant social, Mr V, explique que *« ça devient compliqué si le maître a un comportement maltraitant ou ne nourrit pas son animal... On doit lui faire remarquer, voire même parfois appeler les services de protection animale. Mais dans la majorité des cas on casse la relation avec le jeune qui estime qu'on l'a dénoncé, et c'est l'image même de tous les travailleurs sociaux qui est entachée pour lui. On essaye d'éviter au maximum et de lui faire passer le message autrement. »*

– La peur :

L'utilisation de l'animal dans la relation est un atout pour la majorité des travailleurs sociaux interrogés. Pourtant tous reconnaissent avoir une sensibilité à la cause animale et estiment que le chien peut poser problème pour un intervenant qui en a peur. *« Même si les animaux sont bien dressés, ça oblige à être vigilant, à se méfier quand on ne connaît pas, même si on ne craint pas les chiens »* explique Mme E. *« Le nombre de chiens, notamment lors de rassemblements, leur taille etc. peuvent impressionner. Or si on a peur d'eux ça se sent, et les maîtres n'aiment pas trop*

ça. En plus si on est pas formé on peut interpréter des mouvements comme étant agressifs de la part du chien alors que ce n'est pas le cas ».

– Parasitage des entretiens :

Certains travailleurs sociaux interrogés mentionnent le fait que l'animal peut perturber les entretiens de par sa présence. *« L'animal permet à l'autre de ne pas répondre aux questions, de s'évader... La personne parle à son chien, le fâche, ça lui permet d'esquiver les questions ou certains sujets... Et le chien, c'est comme s'il sentait qu'il fallait qu'il intervienne pour couper court aux discussions. »* Ainsi le CHRS dans lequel Mr C intervient a décidé de ne plus autoriser les animaux pendant les entretiens. Pourtant, d'après cet intervenant, *« c'est intéressant de constater que le maître essaye d'esquiver certains sujets. Ça en dit long. Et puis c'est à nous, travailleur social, de noter ces fluctuations et de chercher à lever les freins du jeune ».*

C) Le chien comme facteur d'interrogation

Au-delà de son importance pour la relation éducative, le chien est rapidement apparu dans une nouvelle dimension : il est un symptôme permettant de réinterroger l'adaptabilité des structures aux jeunes en errance ainsi que les buts mêmes de leur accompagnement.

a) L'adaptabilité des structures

– Au chien :

Lors des entretiens et des différentes lectures effectuées, la présence de l'animal a souvent été interprétée comme posant problème pour l'entrée des jeunes en hébergement d'urgence, de réinsertion, en hospitalisation... En effet, force est de constater que la majorité des structures d'hébergement n'offrent pas de solutions adaptées à la présence du chien auprès des publics SDF. La présence de l'animal empêche donc des propriétaires de rejoindre ces centres, qui préféreront une nuit à la rue plutôt que de se séparer de leur animal. François Chobeaux explique que le peu de structures adaptées témoigne de l'intérêt que présente le public pour les pouvoirs publics, et met en question la place qu'on lui laisse dans la société. Mais il précise que les jeunes acquérant des chiens sont parfois très au courant des limites que leurs animaux vont poser, et qu'il convient de se questionner sur les causes de la mise en œuvre d'un tel frein.

Interrogés sur ces manques d'adaptation, les experts évoquent les contraintes matérielles et budgétaires. Christophe Blanchard nuance cependant ce propos en expliquant que les restrictions budgétaires peuvent être des prétextes. Pour lui, accueillir un chien dans une chambre ne représente

quasiment aucun coût. Il fait même remarquer qu'il est « *moins coûteux de prendre en charge une personne dès le début de son errance plutôt que de ne pas la prendre en charge pendant dix ans, et, un jour, devoir la reprendre en charge à l'hôpital après avec tous les problèmes qu'elle a accumulés.* » Pour lui, une des raisons du dysfonctionnement de ce système est « *une appréhension face à des problèmes peu ou mal connus, une sorte de normativité du "bon pauvre". Un zonard n'est pas bon pauvre car il ne rentre dans aucune case. Il est jeune, toxicomane, sans logement, il a des chiens supposés dangereux ou maltraités... Il cumule un certain nombre de tares qui font de lui un suspect en puissance* ».

Plusieurs questions se posent alors : est-ce l'animal qui empêche ces publics de rejoindre les structures ou est-ce le manque d'adaptation de celles-ci qui participe à les « exclure » ? L'animal peut-il être utilisé sciemment pour ne pas rejoindre ces structures ? Interrogé à ce propos, Christophe Blanchard explique quand à lui que « *le chien est évidemment un frein mais qui ne vient pas d'eux, qui vient des dysfonctionnements et défaillances du système d'accompagnement qui font que ce sont les professionnels du social, les institutionnels qui ne savent pas gérer et adapter leurs structures à cette problématique spécifique des jeunes à la rue accompagnés d'animaux* ».

— Au public :

Si le chien est un symptôme interrogeant l'adaptabilité des structures à sa présence, c'est aussi l'adaptabilité globale des structures aux jeunes en errance qui est à questionner. En effet en dehors de la présence de l'animal, le public présente d'autres caractéristiques dont la non-prise en compte contribue à « l'exclure » des structures de soin et de réinsertion. Ce public est souvent poly-toxicomane, il présente parfois des troubles psychologiques voire psychiatriques... Des structures non adaptées, avec par exemple des règlements intérieurs trop stricts, interdisant la présence d'alcool, avec une obligation de suivi régulier etc. peuvent ne pas correspondre à certaines personnes qui refuseront la prise en charge. Pour François Chobeaux, « *force est de constater la radicale inadaptation de ces dispositifs et de ces programmes à ce que sont des usagers en rupture et en rejet de formes de vies habituelles*⁶¹ ». Le risque est également que l'accompagnement ne parvienne à aucun résultat et que les personnes vivent un échec, une rupture de plus. Pourtant il semble qu'il existe un réel besoin d'interaction et d'échange entre le public et les intervenants. Pour François Chobeaux, « *il ne s'agit plus alors de construire des accompagnements sociaux vers des avens d'insertion sociale et professionnelle rejoignant la normalité, mais de construire des possibilités d'insertions sociales et professionnelles adaptées à ce que sont ces jeunes devenant de moins en moins jeunes au fil des années. Dans un secteur professionnel proche les associations et*

61 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p62

les professionnels du secteur du handicap mental on inventé des pratiques d'accompagnements quotidiens adaptées, avec pour chacune de multiples graduations possibles dans ces accompagnements. »⁶²

Des structures voient donc le jour pour pallier à ces difficultés. Ainsi les accueils à bas seuil d'exigence correspondent à une nécessité d'adaptation des pratiques à la réalité des personnes. L'alcool et les substances toxiques y sont autorisées, les chiens y sont accueillis... *« Leur action s'inscrit dans un processus qui vise à reconstruire une base d'adhésion aux règles de la vie sociale en redonnant aux usagers de drogue les plus marginalisés, l'usage des biens et des services collectifs auxquels ils aspirent, sans que des conditions préalables ou des contreparties soient exigées. »⁶³* Ces structures offrent également la possibilité de faire participer les jeunes à la vie de la structure. Cette démarche participative intègre les propriétaires des animaux aux instances, à l'entretien des locaux, et participe à l'exercice de leur citoyenneté.

b) Les buts de l'accompagnement et la notion d'insertion

On l'a vu, les missions qui encadrent les pratiques des travailleurs sociaux intervenant auprès du public marginalisé sous entendent généralement un accompagnement vers un idéal d'insertion sociale et professionnelle. Or cette notion d'insertion, d'après François Chobeaux, ne fait pas l'objet de textes, de définitions ou de documents précis et identifiables. Elle exprime toutefois une référence implicite à une norme. Celle-ci définit ce qu'est « être inséré » : il s'agit, dans l'imaginaire collectif, d'une personne ayant un emploi stable, se projetant dans la durée, en couple hétérosexuel, avec des enfants, vivant de façon sédentaire dans un confort ménager suffisant.

Or les parcours des jeunes, les spécificités de l'errance et les carences de certains ne permettent parfois pas de rejoindre ces idéaux normatifs. *« Dans le sens commun, une vie meilleure pour ces jeunes passe par un accès au logement. Mais cette représentation sociale est extrêmement éloignée de leurs souhaits de formes d'habitat de façons d'habiter, communautaires et alternatifs. Et certains qui acceptent l'offre de logement vivent alors très difficilement de se retrouver face à leur image renvoyée par le miroir de l'appartement, le fait de ne plus avoir besoin d'être actifs en permanence pour tenir dans la dureté quotidienne de l'errance les mettant alors encore plus face à eux-mêmes. Nombre des possibilités de logement offertes se concluent par une rupture et un retour vers la précarité. »⁶⁴* Dans l'optique d'un accès à l'insertion sociale et/ou professionnelle « normée », le chien, et à fortiori LES chiens, peuvent présenter des freins pour aller se soigner, accéder à un

62 CHOBEAUX François. Choix et nécessité, Le Courrier Des Addictions, mars 2013

63 JACOB E. Les structures à « bas seuil » : nouvelle appréhension des phénomènes de toxicomanie ou gestion à minima des « populations à risques » ? , Revue Prévenir, n° 32, 1997

64 CHOBEAUX François. Choix et nécessité, Le Courrier Des Addictions, mars 2013

logement classique, s'insérer.

Pour François Chobeaux, *« tout cela conduit à se demander si le terme même « d'insertion » a légitimité à être encore utilisé tellement il est chargé de normalité et de normalisation. Il est préférable de parler de stabilisation, d'équilibration, quelques soient les formes prises, pour autant que la personne s'y retrouve et s'y épanouisse. »*⁶⁵ Pour le sociologue, ces termes sont différents de celui d'insertion qui suppose un état dont l'unique inverse est la non-insertion. Les termes de « stabilisation » et « équilibration » induisent eux une dynamique avec des multitudes de possibles en matière de mode de vie, et non une référence implicite à une norme. Certains travailleurs sociaux rejoignent ces propos : *« on est pas dans la réinsertion. Si elle doit venir elle viendra plus tard. On est sur recréer du lien, faire connaître des possibles. Le CHRS est un endroit où on peut s'arrêter quelques temps, c'est une passerelle qu'on peut prendre pour aller jusqu'au bout comme pour faire demi tour. Parfois c'est un tremplin. Parfois ça conduit à nouveau à la rue. C'est un endroit où on va travailler à vivre mieux, mais vivre mieux ça veut dire quoi ? »* explique Mme E. Pour ces jeunes cassés par des parcours de vie faits de ruptures et par des années de vie à la rue, l'insertion entendue comme une conformité à la norme est donc parfois difficilement envisageable.

François Chobeaux évoque également un « droit à la marginalité ». Il s'agit de s'attacher plus précisément à respecter les choix et les désirs des personnes, qu'ils se situent dans un souhait d'insertion marginale ou normée. Dans tous les cas, l'interrogation principale concerne la limite entre la nécessité d'intervenir face à un public en souffrance et le fait d'imposer une intégration, une intériorisation de normes. La réponse peut résider dans l'idée que c'est au travailleur social de faire appel à ses compétences et d'apprécier les situations, afin d'accompagner chaque individu dans la construction d'un projet de vie correspondant à ses réels désirs. Pour cela, il doit pouvoir situer dans quelle dynamique la personne se trouve entre le « choisi », « l'assumé » et le « subi » de sa vie actuelle. Par exemple, utilise t-elle les toxiques pour supporter une vie dite « choisie » ? Ses ruptures géographiques sont elles des phases de fuite ou des itinéraires construits ? L'errance est elle une forme « assumée » de survie liée à des événements traumatiques ?

Pour François Chobeaux, ce choix d'autodétermination est essentiel à respecter. Mais d'après lui, *« il est difficile à accepter pour le travailleur social car il renvoie aux limites de la personne qui n'est pas "réinsérable", ainsi qu'aux limites du travail social. »* L'auteur évoque la notion « d'acharnement social », en parallèle avec la notion « d'acharnement thérapeutique ». *« Admettons alors que nous ne pourrions pas les réinsérer comme nous sommes censés l'être, mais qu'il y a à travailler avec eux pour leur permettre de s'insérer « comme ils peuvent ». Parce que le mieux pour la personne c'est ce qui est possible pour elle, pas ce qui est idéal selon moi. Kant le disait déjà à*

65 CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, p67

sa façon : « vouloir absolument le bien de l'autre est le début de la tyrannie ». Construisons alors pour certains, handicapés de la vie, en appui sur leurs expériences et leurs compétences, ce qui a été construit pour les handicapés de l'esprit : des formes d'habitat variées avec des accompagnements variables et adaptés, des emplois aidés, protégés, et ceci non pas de façon conditionnelle et temporaire, inscrite dans des « contrats d'insertion » visant l'idéal inatteignable du « comme vous et moi », mais pérenne, permettant de mener une vie respectable, sociale, aidée, dans la dignité. »⁶⁶

Tout ceci n'interdit donc pas au professionnel d'intervenir, même si la perspective de la réinsertion sociale n'est pas le but final des interventions. *« Ces jeunes se dégradent d'année en année, de plus en plus vite, et le nombre de ceux qui entrent en errance augmente régulièrement. Il y a donc urgence à intervenir auprès d'eux pour les inciter à enrayer leur dérive. Mais ces interventions doivent prendre en compte leurs modes de vie et leur relation au social, et amènent nécessairement à interroger les pratiques et les moyens des interventions professionnelles, voire à en modifier les priorités et parfois les routines. Cette urgence sociale devrait déclencher autant d'urgences et de mobilisations professionnelles dans un secteur où presque tout est à adapter, sinon à inventer. »⁶⁷*

66 CHOBEAUX François. Les nouveaux naufragés. Pour un paradigme de l'action sociale avec les plus en dérive, ASH, 2012

67 CHOBEAUX François, Les nomades du vide, Paris, Editions La Découverte, édition 2004

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESE

Mes recherches théoriques et exploratoires m'ont permis de définir dans un premier temps les spécificités du public que sont les jeunes errants et de présenter leur prise en charge. Leur accompagnement interroge grandement professionnels, experts et « décideurs » publics chargés de l'élaboration et de l'application des politiques sociales. En effet si la légitimité à intervenir repose sur une souffrance avérée de la part des jeunes, les interventions ne peuvent faire l'impasse des particularités que présentent l'errance sous peine de mener des actions ne trouvant pas de résultats satisfaisants.

J'ai par la suite appréhendé les nombreux bénéfices apportés par la présence animale pour l'homme. Si dans un premier temps son utilisation a été essentiellement matérielle, l'animal est devenu aujourd'hui un compagnon objet de droits. Dans le quotidien il est un support affectif soutenant notamment le développement et la structuration de l'enfant. Il favorise le lien social et participe au maintien de l'équilibre psychique. Dans le champ du travail social, les Activités Associant l'Animal se développent depuis plusieurs années, inventant de nouveaux rapports avec les usagers.

J'ai ensuite pu me centrer sur les interactions entre les jeunes errants et leurs chiens. Ces derniers, perçus tantôt comme des « sources aggravantes de marginalisation », tantôt comme des « bouées permettant de ne pas trop glisser en avant », font partie intégrante du paysage de la zone. Véritables « couples » avec leurs maîtres, ils doivent être nécessairement pris en compte dans l'accompagnement des intervenants sociaux. En effet, les travailleurs sociaux interrogés s'accordent à dire que si la présence du chien ne change pas les buts de l'accompagnement, il est impossible de ne pas le prendre en compte car il forme un "couple" avec son maître. Le chien est présenté comme un appui dans l'accompagnement pour plusieurs raisons : il aide à la création de la relation de confiance ; il permet son maintien au cours de l'accompagnement ; il a une fonction de "miroir" de la santé du maître ; il est un facilitateur de communication ; il est possible de travailler sur ce que représente le chien pour le maître et donc d'aborder des dimensions plus intimes ayant trait au passé du maître. Mais la présence du chien peut également poser problème : il peut être un frein pour les demandes d'entrées en logement, en CHRS, en hébergement d'urgence, pour effectuer des démarches, se faire hospitaliser... De plus les comportements maltraitants qui doivent être signalés peuvent mettre en péril la relation. Le chien peut impressionner ou faire peur, il peut "parasiter" les entretiens en accaparant l'attention du maître. Enfin il peut être utilisé comme prétexte, aussi bien pour le maître qui peut l'avancer comme une excuse (pour ne pas se faire hospitaliser par exemple) que pour le travailleur social (pour qui il est possible d'évoquer l'intérêt du

chien pour appuyer l'utilité d'effectuer une démarche). Il est cependant important de se pencher sur ce qui pousse le maître à utiliser le chien comme excuse et de travailler sur ces freins, plutôt qu'orienter vers des démarches stériles. D'une manière générale, le chien est perçu comme une aide qui change la façon d'accompagner mais pas ses buts.

Mais l'intérêt de la présence du chien se trouve surtout dans sa capacité à questionner la prise en charge des jeunes errants. En effet il permet d'interroger l'adaptabilité des structures à sa présence : percevoir le chien comme un frein à l'entrée des dispositifs de soin ou de réinsertion suppose que ces structures ne lui permettent pas d'être accueilli en même temps que son propriétaire. Or l'importance de l'animal aux yeux du public en errance conduit ces jeunes à renoncer d'accéder à ces dispositifs.

Le chien permet plus largement d'interroger l'adaptabilité globale des structures aux problématiques spécifiques de l'errance. En dehors de la présence du chien, ce public présente des caractéristiques qui nécessitent une adaptation particulière concernant son accueil (consommation de toxiques, troubles psychologiques voire psychiatriques...). Or ces structures ne permettent généralement pas d'accueillir ce public dans sa globalité. Les règlements intérieurs y sont souvent stricts (horaires imposés, interdiction de la consommation d'alcool et de toxiques, obligation de suivi, mises en place de contrat...). Ces dispositions ferment donc la porte à une partie du public et à son accompagnement.

Enfin ce sont les buts même des accompagnements des jeunes qui sont réinterrogés, à travers la notion d'insertion posée comme finalité de toute intervention sociale. En effet, si le chien est perçu comme un « *facteur aggravant de marginalisation* » (expression de Christophe Blanchard) c'est parce qu'on suppose de la part du maître une dynamique dirigée vers cette insertion sociale. Or celle-ci est décrite comme supposant une conformité à la norme : vie de couple, sédentaire dans un logement, avec une perspective de carrière professionnelle... Dans cette norme, la présence du chien peut présenter une limite, incarnée par exemple par l'impossibilité de se séparer même un court instant, ou par l'habitude de l'animal à vivre en extérieur. De même, les autres caractéristiques de ce public, comme par exemple sa consommation de toxiques et d'alcool, ses troubles psychologiques... ne lui permettent pas toujours d'envisager un parcours d'insertion classique. C'est donc pourquoi François Chobeaux évoque d'autres termes induisant un état moins normé que l'insertion « classique » et rejoignant davantage les aspirations et les réalités des situations des jeunes errants. Il évoque les termes de « stabilisation » et « d'équilibration ».

D'autres professionnels et experts préconisent quant à eux de faire reconnaître, dans la mesure du possible, le statut de personne « handicapée psychique » pour ceux, parmi les errants, qui

se voient dans l'incapacité permanente de vivre une vie sociale autonome. Cette reconnaissance changerait les dimensions de la prise en charge de ce public et ouvrirait la voie à de nouvelles formes d'accompagnement, plus centrées sur les capacités des personnes.

S'il est parfois impossible de réinsérer tous ces jeunes de façon classique, cela n'exclue cependant pas le fait de les accompagner vers la formulation et la réalisation de choix de vie, rejoignant un droit à la marginalité comme un droit à la norme. Ce respect du droit à l'autodétermination doit se faire à travers un des fondements de la profession d'assistant de service social et des autres métiers du travail social, à savoir la capacité d'analyse des situations. C'est en effet au professionnel de repérer la dynamique dans laquelle la personne se situe, de faire la part des choses entre le discours de revendication du choix de vie marginale et la réalité de fuite ou de survie trouvée dans l'errance. Ce repérage fait, un accompagnement peut voir le jour, co-construit en appui sur les expériences, les compétences et les désirs de ces jeunes.

A ce stade de mon exploration, je pourrai formuler la question de recherche suivante :

Comment accompagner les jeunes errants propriétaires d'animaux en respectant leurs caractéristiques, leurs trajectoires individuelles et leurs aspirations ?

Une hypothèse serait ainsi formulée :

L'accompagnement social des jeunes errants propriétaires d'animaux se base sur une évaluation des politiques sociales encadrant la prise en charge de ce public. Cette évaluation est associée aux interventions qui supposent une prise en compte globale des caractéristiques des jeunes et un repérage de leurs dynamiques personnelles.

*OUTIL DE VERIFICATION DE
L'HYPOTHESE*

OUTILS DE VERIFICATION DE L'HYPOTHESE

Mes hypothèses de recherche concernent la pratique des travailleurs sociaux mais également une redéfinition de la prise en charge d'un public, les jeunes en errance. Ainsi, il me semble important d'articuler la réflexion en croisant les discours des jeunes errants, des travailleurs sociaux de terrains, des experts, des décideurs, etc.

Afin de vérifier mes hypothèses, je commencerai par recenser les pratiques « alternatives » d'accompagnement des jeunes errants sur le territoire français. Certaines structures élaborent actuellement des techniques d'interventions nouvelles, comme dans l'association St Benoît à Nantes où un vétérinaire comportementaliste intervient conjointement avec une assistante sociale lors des accompagnements afin de travailler sur les séparations du maître et du chien. Il me semblerait également important de me documenter sur les accueils « à bas seuil d'exigence », structures souples dans leur règlements, autorisant la présence de chiens, la consommation d'alcool et, dans certaines mesures, de stupéfiants. Ces structures permettent un accueil inconditionnel du public SDF. S'inspirer d'expériences étrangères seraient un plus. Enfin la fondation Adrienne et Pierre SOMMER ainsi que la FNARS pourraient apporter un appui technique grâce à leur connaissance du public et des réglementations concernant les animaux.

Ces recensements effectués, il me semble important de se tourner vers les premiers concernés, à savoir les jeunes errants. Partir de leurs représentations, de leurs souhaits, de leurs attentes est le point de départ de toute proposition d'action. Ce public étant difficile d'accès si l'on ne se situe pas dans une relation de confiance avec lui, les entretiens pourraient être réalisés par des professionnels ou bénévoles intervenant déjà auprès de lui et acceptant de participer à la démarche de recherche. Un contact pourrait être pris avec ces intervenants et une trame d'entretien pourrait être élaborée conjointement avec eux, facilitant ainsi le recueil d'information.

Viendrait ensuite l'enquête concernant les professionnels de terrains afin de recueillir leur opinion sur l'accompagnement social de ces jeunes. Dans le but de réaliser une recherche réellement approfondie, les entretiens devraient concerner des professionnels de tout le territoire afin de varier les regards en fonction des réalités de terrain. Un échantillon important serait la garantie d'une vision objective. Ces interviews comporteraient deux ou trois questions (posées de manière semi directive) et s'attacheraient à recueillir un avis concernant l'accompagnement social des jeunes en errance ainsi que les évolutions qui pourraient être apportées aux pratiques. Ces questions pourraient d'abord concerner la connaissance du public : « selon vous, quelles caractéristiques spécifiques présentent les jeunes errants ? » Puis elles se centreraient plus spécialement sur leur

accompagnement social : « quels sont d'après vous les principes nécessaires à respecter pour accompagner ces jeunes ? » ; « quelles sont les limites et les atouts de la prise en charge actuelle de ces jeunes ? » ; « quelles modifications apporteriez-vous aux accompagnements actuels ? ».

Des entretiens avec des experts, sociologues, psychiatres, etc. permettraient également de cerner en profondeur les enjeux de l'errance, ses dynamiques, mais aussi les enjeux des pratiques des travailleurs sociaux.

La multiplication des regards rendant possible de nouvelles interrogations et de nouvelles interprétations des choses, il me semblerait important d'aller à la rencontre d'autres professionnels tels que des éducateurs canins, vétérinaires, professionnels de la santé mentale, mais aussi pourquoi pas des juristes, philosophes...

Les pratiques des intervenants sociaux s'inscrivant dans le cadre de politiques sociales et d'institutions aux missions et aux budgets bien spécifiques, il serait essentiel d'aller à la rencontre des « décideurs » pour appréhender leur vision de l'errance, la façon dont ils envisagent les buts des interventions et les pratiques des travailleurs sociaux.

CONCLUSION

CONCLUSION

Ces deux années de travail de recherche m'ont permis d'acquérir de nombreux apprentissages.

D'un point de vue méthodologique j'ai pu appréhender les tenants et aboutissants de la recherche en science sociale. J'ai appris ce que veut dire réellement chercher, c'est à dire multiplier les regards sur un phénomène, recueillir des avis contraires et les confronter... J'ai pu acquérir une méthode, notamment par le biais des entretiens semi directifs de recherche. J'ai appris à élaborer ces derniers à travers la construction d'une trame d'entretien, d'une grille d'analyse. Ceci m'a permis d'exploiter au mieux les différentes données. J'ai également pu appréhender les atouts et les limites du recueil de données par questionnaire, et comparer les différentes méthodes.

Si j'ai fait le choix d'interroger des témoins (professionnels de terrains) et des experts (sociologues) car mon sujet visait des pratiques professionnelles, peut-être aurait il été intéressant d'aller à la rencontre de jeunes errants afin de recueillir leurs avis sur les formes de prise en charge qui les concernent. Ce public étant difficile à approcher, surtout lorsqu'il s'agit d'obtenir des informations personnelles qu'ils sont en général réticents à livrer, ces entretiens auraient demandé du temps. Pourtant la vision des usagers concernés me semble primordiale pour éviter de se situer dans des sphères trop éloignées de leurs préoccupations.

Dans la même idée, la volonté d'aller interroger des professionnels de villes différentes me semble pertinente, mais la méthode utilisée (les questionnaires par e-mails) n'est peut être pas la plus opportune. En effet l'analyse du non verbal des personnes manque à l'exploitation de ces entretiens. De plus ces questionnaires ont pu être orientés par les questions et sous questions, uniquement construites sur une formulation « ouverte ». Des entretiens semi directifs créant la rencontre auraient été à privilégier.

Enfin j'ai appris que la notion de temps est primordiale pour toute recherche. Il est important de laisser le temps aux idées de mûrir, de cheminer. Il est possible de se tromper, de revenir en arrière, d'effectuer des allers-retours entre les théories, les concepts, la réalité du terrain...

D'un point de vue théorique, j'ai acquis un bon nombre d'informations sur les personnes sans domicile fixe, sur l'errance des jeunes, sur leur prise en charge par les pouvoirs publics... Ce public a fait l'objet de nombreuses recherches, et son hétérogénéité oblige à se documenter sur de très nombreuses notions, parfois indirectement liées à l'errance : la déviance, les normes, l'exclusion,

l'insertion, la désaffiliation, la disqualification sociale, la toxicomanie, l'alcoolisme... Cette multiplication de regards et d'explications contribue à la compréhension de ce public et de ses dynamiques. J'ai également pu approcher les interactions entre l'Homme et l'animal, puis entre le jeune errant et ses chiens.

Enfin ce travail de recherche m'a apporté de nombreux plus pour ma vie professionnelle future. En effet, je suis allée à la rencontre de nombreuses personnes différentes et j'ai pu questionner directement des experts ayant longuement travaillé sur le sujet. Ces nouveaux regards ont fait évoluer mes représentations autour de l'errance et de sa prise en charge, et ont changé ma vision des phénomènes de l'exclusion et de l'insertion. Il m'apparaît que la pratique des travailleurs sociaux nécessite des questionnements perpétuels sur la prise en charge des publics, ceci afin d'éviter des automatismes. Néanmoins, l'intervention du professionnel s'inscrit aussi dans un cadre institutionnel répondant lui même à des exigences de politiques publiques, et il n'est pas toujours simple de mettre en place des formes d'accompagnement novatrices.

ANNEXES

Annexe 1 : trame d'entretien exploratoire témoins

Question de départ : quel accompagnement social des jeunes en errance propriétaires de chiens ?

- 1) L'accompagnement social des jeunes en errance demande t-il une adaptation particulière de la part du travailleur social lorsque ces jeunes sont propriétaires d'animaux ? Si oui, en quoi est-il différent ? (sur quels plans?)
- 2) Comment les travailleurs sociaux s'adaptent-ils à la présence de l'animal lors de l'accompagnement social des jeunes en errance ? (quelles stratégies misent en place ? Quelle utilisation du chien ?)

• Pouvez vous me décrire le public que vous accompagnez ?

Public envisagé comme spécifique ? Sur quels aspects ? Vision plutôt positive ou négative ?

• Comment accompagnez vous ce public ?

Accompagnement spécifique pour ce public ? Quels sont les buts envisagés ? Quelles modalités présente ce type d'accompagnement ? Vision plutôt positive ou négative ?
(ex : notion de temps, libre adhésion, respect du choix du mode de vie, prise en compte globale, histoire de vie, santé...)

• Comment interprétez vous la présence du chien auprès de ce public ?

PLACE DU CHIEN : Qu'est ce qu'il traduit ? Rôle et place ? Intérêts et freins ? Vision plutôt positive ou négative ?
DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : adaptation particulière par rapport à jeune sans chien ? Si oui, pourquoi ?
Quelle adaptation concrètement ?

Annexe 2 : grille d'analyse des entretiens exploratoires témoins

Objectifs	Sous thèmes	Questions	Sous questions	Analyse
Connaître le contexte d'intervention des professionnels interrogés (pour cibler l'intervention de la personne, dans quel contexte et à quel niveau elle intervient)	Institution ; Profession ; Missions	Pouvez vous me décrire votre cadre d'intervention ?	Quelle institution ? Quelles missions ? Quels dispositifs ? Quelles politiques sociales ?	(à compléter en fonction des entretiens)
Connaître le point de vue du travailleur social par rapport aux jeunes (pour savoir si les caractéristiques du public sont connues, si sa vision est positive)	Typologie du public ; problématiques récurrentes ; capacités ; limites	Pouvez vous me décrire le public que vous accompagnez ?	Quelles problématiques ? Quels parcours ? Typologie ?	
Connaître le point de vue du travailleur social sur l'accompagnement social de ces personnes (pour connaître les buts de l'accompagnement, les principes...)	Cadre d'intervention ; Buts de l'accompagnement ; Principes ; Positionnement (éthique et déontologie)	Comment accompagnez vous ce public ?	Quels moyens ? Quels outils ? Quelles étapes de l'accompagnement ? Quel partenariat ? Quels buts ? Quelle temporalité ? Quels principes ?	
Connaître le point de vue du travailleur social sur la relation jeune/chien + Connaître la façon dont ils accompagnent les jeunes en errance propriétaires d'animaux	Relation jeune/chien ; Accompagnement social en présence du chien ; Spécificités ; Moyens	Comment interprétez vous la présence du chien auprès des jeunes en errance ? + Discussion autour des spécificités de l'accompagnement en cas de présence d'un chien	Quels buts ? Quels moyens ? Quelle prise en compte ? Quel rôle du chien ? Quels apports/limites ? Quel accompagnement ?	

Annexe 3 : questionnaire exploratoire témoins

Ce questionnaire a pour but d'éclairer mes recherches dans le cadre de mon mémoire de fin de formation d'assistant de service social. Celui ci porte sur l'accompagnement social des jeunes en errance propriétaire d'animaux. Afin de ne pas trop orienter mes questions et ainsi d'influencer les réponses, merci de bien vouloir commencer par répondre à la question posée en gras puis de lire les sous questions en italique qui la précisent et d'éventuellement compléter.

Formation :

☐ CESF ☐ ES ☐ AS

Pouvez vous décrire vos missions ?

.....

(Présentation de l'institution. Présentation des missions. Préciser plus si besoin)

Pouvez vous décrire votre contexte d'intervention ?

.....

(Présentation du contexte : nombres de jeunes errants présents sur le territoire, présence ou non de structures adaptées, points positifs et négatifs... Préciser plus si besoin.)

Pouvez vous décrire le public que vous accompagnez ?

.....

(Problématiques récurrentes, typologie, principales difficultés/ressources... Préciser plus si besoin)

Pouvez vous décrire la façon dont vous l'accompagnez ?

.....

(L'accompagnement est-il spécifique pour ce public ? Quels sont les buts envisagés ? Quelles modalités/quels principes présente ce type d'accompagnement ? Préciser plus si besoin.)

Comment interprétez vous la présence du chien auprès de ce public ?

.....

(Qu'est ce qu'il traduit ? Quel est son rôle et sa place ? Quelles sont les bénéfices et les contraintes liées à sa présence ?)

Comment accompagnez vous ce public lors de la présence d'un animal ?

.....

(Existe t-il une adaptation particulière par rapport à jeune sans chien ? Si oui, pourquoi ? Quelle adaptation se fait concrètement ?)

Annexe 4 : trame d'entretien exploratoire expert

Question de départ : quel accompagnement social des jeunes en errance propriétaires de chiens ?

- 1) L'accompagnement social des jeunes en errance demande t-il une adaptation particulière de la part du travailleur social lorsque ces jeunes sont propriétaires d'animaux ? Si oui, en quoi est-il différent ? (sur quels plans?)
- 2) Comment les travailleurs sociaux s'adaptent-ils à la présence de l'animal lors de l'accompagnement social des jeunes en errance ? (quelles stratégies misent en place ? Quelle utilisation du chien ?)

Comment interprétez vous la présence du chien auprès des jeunes en errance ? Quelle utilité/fonction/rôle ? Quels apports ? Quels freins ? Quelle analyse en tirer ?

Quelle place peut prendre l'animal lors de l'accompagnement social des jeunes en errance ? Quelle prise en compte ? Quel accompagnement ? Quelle place de l'animal ? Quelle utilité ? Quels apports/limites ?

Annexe 5 : grille d'analyse des entretiens exploratoires experts

Objectifs	Sous thèmes	Questions	Sous questions	Analyse
Connaître le point de vue de l'expert sur la place de l'animal auprès des jeunes en errance	Relation jeune en errance / chien ; Motivations ; Apports ; Freins	Comment interprétez vous la présence du chien auprès des jeunes en errance ?	Quelle utilité/fonction/rôle ? Quels apports ? Quels freins ? Quelle analyse en tirer ?	(à compléter en fonction des entretiens)
Connaître le point de vue de l'expert sur la place de l'animal dans l'accompagnement social de ces jeunes	Buts de l'accompagnement ; Fonction du chien ; Prise en compte ou non	Quelle place peut prendre l'animal lors de l'accompagnement social des jeunes en errance ?	Quelle prise en compte ? Quel accompagnement ? Quelle place de l'animal ? Quelle utilité ? Quels apports/limites ?	

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

- AKOUN, A., ANSART, P. Dictionnaire de sociologie. Le Robert/Seuil, 1999, 587p.
- BECKER, Howard S. Outsiders, Paris, Métailié, Paris, 1985, 248p.
- BLANCHET A, GOTMAN A. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Nathan, Paris, 1992
- CHOBEAUX François, L'errance active, Paris, Editions ASH, 2000, 79p.
- CHOBEAUX François, Les nomades du vide. Paris, Editions La Découverte, édition 2004, 134p.
- DECLERCK Patrick, Le sang nouveau est arrivé. L'horreur SDF. Paris, Gallimard, 2005, p93.
- DE SINGLY, François. L'enquête et ses méthodes : le questionnaire. Editions Nathan, Paris, 1992, 127p.
- LINOSSIER (M.), BRUYELLES, THRAP-OLSEN (S.), PUECH (J.P.), FABRE (D.),
L'accompagnement social, les cahiers de l'actif, n° 238-239, 1996/03-04
- SCHULZ Pierre, Consolation par le chien, Paris, Presses Universitaires de France, 2010.
- YONNET Paul, Jeux, modes et masses. Gallimard, Paris, 1985, 380p.

Articles de périodiques, revues :

- CHOBEAUX François. Les nouveaux naufragés. Pour un paradigme de l'action sociale avec les plus en dérive, ASH, 2012
- SEDRATI-DINET Caroline. Imaginer des réponses pour les sans abris et leurs chiens, ASH , 2009, n°2620, p32-35
- DAMON Julien. Les métamorphoses du vagabond : la prise en charge de la grande exclusion, ASH Magazine, 2008, p42-45
- VARINI Éléonore. Quand les animaux entrent en piste, ASH Magazine, n°26, 2008.
- MARTY Marie. Un accueil pour deux, ASH Magazine, 2012, n°2745, p32-35
- CHOBEAUX François. Choix et nécessité, Le Courrier Des Addictions, 2013
- JACOB E. Les structures à « bas seuil » : nouvelle appréhension des phénomènes de toxicomanie ou gestion à minima des « populations à risques » ? , Revue Prévenir, n° 32, 1997
- BURGEAT Florence, Problèmes politiques et sociaux, l'animal dans nos sociétés, n°896, 2004
- DAMON Julien. Les S.D.F., Problèmes politiques et sociaux, n°770, 1996
- BLANCHARD Christophe. Des routards prisonniers dans la ville. *Société et jeunesse en difficulté*. Printemps 2009, n°7. p. 1-20
- L'homme, la bête et le social. Le Sociographe, 2007, n°23, 128p.

Sites internet :

Législation de France, Article 1 de la loi du 29 juillet 1998. Accès : <http://www.legifrance.gouv.fr>
<http://www.rue89.com/francis-a-paris/2011/02/09/pour-les-sdf-du-fleuron-cest-jamais-sans-mon-chien-189004>

http://www.lemonde.fr/societe/article/2012/02/04/la-relation-entre-l-homme-et-son-chien-un-subtil-moyen-de-reinsertion-des-sdf_1638671_3224.html

Rapports, guides :

BLANCHARD Christophe. Etude sociologique : Les jeunes errants brestois et leurs chiens. Brest, septembre 2007. 47p

FNARS Pays de la Loire. Des maîtres et des chiens – guide pratique sur l'accueil des personnes avec chien.

FNARS, « Les jeunes en errance sociale », Etats généraux de la FNARS, Livre blanc, juin 2006, p43-50

DE LA ROCHERE Bernadette. La santé des sans-domicile usagers des services d'aide, INSEE, division Conditions de vie des ménages, n°893, 2003

I.R.F.S.S du Limousin
CROIX-ROUGE FRANCAISE
Formation de Service Social
25, rue Sismondi
87000 LIMOGES

AUTEUR : CHEVALIER Lucie

TITRE : « Qui m'aime, aime mon chien : l'accompagnement social des jeunes en errance propriétaires d'animaux »

RESUME :

L'errance est un phénomène relativement récent dans le paysage urbain. La présence de ces jeunes « zonards » ne laisse pas indifférente la société qui s'interroge, s'agace, se fait peur. Ce public, atypique, squatte les gares et les grandes places des villes. Leur « look », leurs chiens, leur présence... expriment inconsciemment un désir de visibilité qui est paradoxal étant donné leur discours de rupture engagée avec le corps social. Les dynamiques de ces jeunes interrogent également les intervenants sociaux chargés de leur accompagnement. Parmi ces questionnements figure la prise en compte de l'animal lors de l'intervention sociale. En effet les chiens constituent pour beaucoup d'entre eux un substitut affectif dont il leur est impossible de se séparer. Cette présence incontournable impose au travailleur social une adaptation de sa pratique. Si l'animal peut être une formidable compagnie pour l'homme, il peut se révéler également être un atout lors de l'accompagnement des errants vers la réinsertion. Mais il présente surtout une capacité à interroger les pratiques des professionnels, et plus largement la prise en charge globale de ce public.

MOTS CLES : Accompagnement social, Activités Associant l'Animal, Errance, Exclusion, Insertion, Intervention Sociale, Personnes SDF, Relation homme/chien